



SOMMAIRE

Point 9 de l'ordre du jour :	Pages
Débat général (<i>suite</i>)	
Déclaration de M. Farah (Djibouti)	427
Déclaration de M. Al-Alawi Abdulla (Oman)	431
Déclaration de M. Gedle-Giorgis (Ethiopie)	434
Déclaration de M. Patterson (Jamaïque)	438
Déclaration de M. Nogués (Paraguay)	443

Président : M. Rüdiger von WECHMAR
(République fédérale d'Allemagne).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (*suite*)

1. M. FARAH (Djibouti) : Monsieur le Président, je voudrais m'acquitter d'un devoir agréable, celui de vous exprimer les chaleureuses félicitations de ma délégation à l'occasion de votre élection unanime comme président de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale. Votre élection à ce poste éminent est un hommage rendu à votre pays, avec lequel le mien entretient une coopération très étroite. Votre élection est aussi une preuve de vos excellentes qualités de diplomate avisé et habile, démontrant ainsi la profonde confiance que vos collègues ont en votre capacité pour conduire les délibérations de l'Assemblée à une conclusion couronnée de succès. Permettez-moi de vous assurer que ma délégation sera toujours prête à vous apporter son plein soutien et son entière coopération.

2. Je profite de cette occasion pour rendre hommage, au nom de ma délégation, à votre prédécesseur, l'ambassadeur Salim Ahmed Salim, le représentant permanent de la République-Unie de Tanzanie, qui a présidé la dernière session de l'Assemblée d'une manière exceptionnelle et exemplaire. L'ambassadeur Salim, avec un effort inlassable, un talent personnel et une compétence exceptionnelle, a mené la trente-quatrième session de l'Assemblée générale à une conclusion positive.

3. Je voudrais également exprimer l'estime de ma délégation au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour la clairvoyance et la compréhension qu'il manifeste dans la recherche perpétuelle et inlassable d'une solution constructive et pacifique aux problèmes mondiaux. Nous admirons les efforts du Secrétaire général dans la promotion de la paix et de la compréhension entre les nations; nous l'encourageons ainsi que son personnel à intensifier leurs activités pour l'accélération du proces-

sus permettant d'établir des relations plus équitables entre les nations sur les plans politique, diplomatique, économique, social et humanitaire.

4. Ma joie est grande de voir la République du Zimbabwe pleinement admise et occuper légitimement sa place au sein de l'Organisation des Nations Unies. L'admission bien méritée du Zimbabwe à l'Organisation a été une occasion joyeuse pour nous tous. Elle a marqué le triomphe des nations dans la libération de leur peuple de l'oppression et de la domination et a renforcé la foi de tout ce peuple dans le combat pour ses droits légitimes. Ce long combat héroïque du peuple du Zimbabwe pour sa liberté et son indépendance a établi le respect profond, la solidarité et le soutien des forces progressistes et éprises de paix de la communauté internationale, et a abouti ainsi à une défaite décisive de la domination minoritaire, à l'effondrement honteux du régime raciste au Zimbabwe ainsi qu'à l'émancipation totale de son peuple. Ma délégation est très heureuse de la victoire éclatante du Zimbabwe et, à cet égard, je voudrais lui transmettre nos félicitations sincères et fraternelles à l'occasion de son accession à la liberté et à l'indépendance.

5. La victoire triomphale du Zimbabwe a, une fois de plus, démontré que personne, si fort qu'il soit, ne peut jamais opprimer un peuple et bafouer ses droits sacrés pour toujours, et que le dernier mot reste toujours celui des combattants de la libération; que personne n'ait le moindre doute dans son esprit que le jour n'est pas loin où nous allons tous célébrer une pareille occasion pour l'Azanie, la Namibie et la Palestine !

6. Je voudrais aussi saluer chaleureusement l'admission de Saint-Vincent-et-Grenadines au sein de notre enceinte. Etant nous-mêmes un pays nouvellement indépendant, nous éprouvons une grande sympathie à l'égard de cet Etat nouvellement indépendant, et je tiens à l'assurer de notre pleine et entière collaboration.

7. Le problème du Moyen-Orient reste toujours aussi grave et aussi inquiétant. L'arrogance de l'Etat d'Israël nous permet de voir son vrai visage expansionniste et colonialiste. La décision expéditive et arbitraire prise par la Knesset israélienne d'annexer la ville sainte de Jérusalem et de la considérer comme capitale éternelle et unifiée de l'entité sioniste heurte et blesse profondément les sentiments de plus de 2 milliards de croyants.

8. De surcroît, l'Etat d'Israël refuse encore une fois d'appliquer la résolution 478 (1980) du Conseil de sécurité, aux termes de laquelle toutes les mesures législatives et administratives israéliennes ainsi que toutes les manœuvres tendant à altérer l'identité et la position d'Al Qods Al Charif sont jugées nulles et non avenues et leur annulation immédiate est demandée.

9. Tous les pays islamiques qui ont assisté à la session extraordinaire de la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères, tenue du 18 au 20 septembre à Fez, au Royaume du Maroc — et consacrée à la ville sainte de Jérusalem —, se sont engagés à relever ce défi. Je voudrais saluer, à cette occasion, les efforts entrepris par le Président du Comité d'Al Qods, Sa Majesté le roi Hassan II, pour le succès de nos travaux à Fez.

10. A Fez, les pays islamiques se sont engagés à mettre en œuvre toutes leurs potentialités politiques, financières, pétrolières, et pourquoi pas militaires, en vue de faire obstacle à cette décision arbitraire et honteuse. Nous voulons, à cette occasion, remercier les Etats qui ont transféré leurs représentations diplomatiques en dehors de Jérusalem.

11. La République de Djibouti réitère son appui et son soutien à la lutte héroïque que mène le peuple frère de Palestine pour la libération totale de son territoire occupé, y compris la ville sainte de Jérusalem, et le recouvrement de ses droits inaliénables, y compris l'exercice de son droit à l'autodétermination et son droit à l'établissement d'un Etat palestinien sur son territoire.

12. Nous mettons en garde la communauté internationale en lui disant qu'aucune paix ne peut être réalisée sans la participation du peuple palestinien, par l'intermédiaire de son seul et unique représentant, l'Organisation de libération de la Palestine.

13. Le Liban, cet Etat pacifique qui ne cesse d'être agressé par l'entité sioniste, souffre; le peuple libanais ne cesse d'être frappé, menacé par Israël. Jusqu'à quand allons-nous laisser cet Etat défier les lois les plus élémentaires ? La communauté internationale doit trouver des solutions pour qu'Israël cesse toute attaque contre ce pays qui ne demande qu'à vivre en paix. Nous voulons que la voix de la sagesse, celle de la modération et du réalisme, vienne prendre la place de celle de l'arrogance, du défi et de l'inconscience historique.

14. La situation en Afrique du Sud est critique. Le régime raciste de Pretoria défie toutes les normes de la légalité internationale en ignorant et en déniait à la grande majorité du peuple sud-africain tous les droits humains et politiques fondamentaux. Le déplacement forcé vers les colonies de bantoustans, qui prive ce peuple de ses moyens d'existence et de son droit à la citoyenneté, les actes inhumains de violence infligés aux manifestants pacifiques, le meurtre des détenus dans les geôles, les assassinats des étudiants rejetant le système inférieur de l'enseignement, la torture des prisonniers politiques, l'escalade persistante des activités militaires, et la subversion dirigée contre les Etats indépendants voisins africains sont des actes que la communauté internationale ne peut plus tolérer.

15. Nous sommes convaincus que l'*apartheid* est un système vicieux de discrimination raciale internationale dirigé contre la majorité africaine et qu'il doit être condamné comme un crime contre l'humanité. La lutte pour la libération nationale du peuple de l'Afrique du Sud exige de toutes les forces progressistes et éprises de paix un soutien matériel et financier massif pour réaliser son droit à l'autodétermination. Nous déplorons que toutes les tentatives faites pour sanctionner le régime raciste de Pretoria pour ses crimes aient échoué parce

que certains gouvernements ont choisi de donner la priorité à leurs intérêts égoïstes plutôt que de se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité, imposant des sanctions économiques. Nous lançons un appel à tous les gouvernements et Etats pour qu'ils s'abstiennent de toute collaboration ou coopération, ouverte ou déguisée, avec le régime de Pretoria.

16. La communauté internationale doit prendre toutes les mesures possibles en vue d'amener l'Afrique du Sud à se conformer aux décisions de l'Organisation des Nations Unies afin de mettre fin à son occupation illégale de la Namibie.

17. La politique de l'Afrique du Sud envers la Namibie a été condamnée unanimement par la communauté internationale. L'Assemblée générale a exprimé son plein soutien à la lutte du peuple namibien, sous la direction de la South West Africa People's Organization [SWAPO], son authentique représentant. Tout règlement négocié de la question namibienne ne peut aboutir qu'avec la participation de la SWAPO et dans le cadre des résolutions de l'Organisation des Nations Unies, en vue d'une décolonisation totale conduisant à une indépendance réelle de la Namibie.

18. Au sujet de la crise de l'Afghanistan, mon gouvernement a, à maintes reprises, dénoncé l'intervention armée étrangère, l'escalade dangereuse de la tension imposée à une nation islamique, la violation de la Charte des Nations Unies. Nous demandons le retrait immédiat et sans condition de toutes les forces étrangères de l'Afghanistan, de manière à permettre au peuple de ce pays de conduire son destin politique et d'exercer le droit d'avoir un gouvernement de son choix.

19. Quant au Sahara occidental, mon gouvernement réaffirme sa position. Nous exprimons cependant notre préoccupation quant à la tension persistante et croissante qui met en danger la paix et la sécurité dans la région du nord-ouest africain. A cet égard, nous demandons instamment à toutes les parties concernées d'éviter toute action conduisant à la détérioration de la situation.

20. Nous soulignons l'urgence d'un règlement pacifique négocié — conformément aux résolutions de l'ONU et de l'Organisation de l'unité africaine [OUA] — pour l'exercice du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination, de même que nous soutenons les résolutions du Comité des sages de l'OUA pour résoudre ce conflit.

21. La trente-cinquième session a commencé à un moment crucial pour la communauté internationale. Au cours des quelques semaines passées, les Nations Unies ont été intensivement occupées à trouver des solutions au désordre économique international actuel. Les préparatifs de la conférence des négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement ne peuvent échapper à l'attention de la présente session. Cette attention est plus que justifiée lorsqu'on est à une époque où les problèmes économiques de plus de 75 % de l'humanité sont devenus insupportables, où les privations humaines, dans tous les aspects de la vie, se sont horriblement multipliées, comme une hydre ravageant les ressources du tiers monde, ne lui laissant rien de plus que la pauvreté abjecte, l'analphabétisme, la faim, la malnutrition et les maladies, qui sont devenus

le lot quotidien de plus de 2 milliards de personnes. A ces difficultés s'est ajouté l'afflux d'une population importante de réfugiés qui affecte plusieurs parties de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique latine. C'est avec tous ces problèmes économiques et sociaux, ces questions non réglées de la décolonisation, des droits de l'homme, du racisme, de la discrimination raciale, de l'*apartheid* et du désarmement que beaucoup d'entre nous viennent à l'Organisation des Nations Unies, avec la conviction commune que cette organisation peut et doit fournir le meilleur forum où une nouvelle approche des relations internationales, dans tous les secteurs des activités humaines, sera recherchée dans un climat de tolérance et de compréhension mutuelles, et dans l'intention de s'efforcer de réaliser les buts et objectifs de la Charte des Nations Unies.

22. Qu'il me soit permis de rappeler le deuxième alinéa du Préambule de la Charte, qui déclare :

« proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites ».

Tous les articles de la Charte convergent sur ce point : la préservation de la dignité et de la valeur de l'homme.

23. En parlant de droits de l'homme, si nous avons à l'esprit le cri des millions d'appauvris, de malades, de faibles, de sous-alimentés, d'analphabètes, de chômeurs et de sous-employés — de « démunis » dans les pays en développement —, quelle que soit la définition que la société humaine puisse donner à l'expression « droits de l'homme », nous ne pourrions pas détourner notre esprit d'une simple vérité : le premier droit de l'homme est celui de satisfaire les besoins fondamentaux de l'homme, droit de plus de 75 % de la population du globe, maintenant écrasée par la pauvreté la plus abjecte et l'inégalité économique la plus flagrante.

24. L'Afrique, qui abrite 20 des 31 pays les moins développés et un nombre considérable des pays nouvellement indépendants, a souffert le plus des conséquences du désordre économique international actuel. Aucun développement concret, digne d'être mentionné dans les stratégies adoptées au cours des deux dernières décennies pour le développement, n'a eu lieu dans le continent. La plupart de ces Etats africains, bien qu'ils soient riches en ressources naturelles et humaines, n'ont pu lancer un important programme de développement destiné à améliorer et diversifier leur économie, parce que les moyens financiers et techniques nécessaires pour y parvenir leur ont fait défaut.

25. Le problème des réfugiés en Afrique devient aigu et concerne presque tout le continent. Les réfugiés africains atteignent actuellement le nombre de 5 millions. Les secours nécessaires à ces réfugiés pour subvenir à leurs besoins élémentaires sont immenses et la communauté internationale doit trouver des solutions pour aider à résoudre ce problème humain.

26. Face à cela, les pays africains ont jugé nécessaire de restructurer la base de leur économie, grâce à une volonté d'autonomie collective, dans l'espoir d'aboutir à l'autosuffisance et à la croissance autonome. Ma délégation est heureuse que le Plan d'action de Lagos en vue

de la mise en œuvre de la Stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique ait été adopté à l'unanimité à la deuxième session extraordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, qui s'est tenue à Lagos en avril 1980¹.

27. Nous espérons que la « Déclaration de Monrovia d'engagement des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA sur les principes directeurs à respecter et les mesures à prendre en faveur de l'autosuffisance nationale et collective dans le développement économique et social en vue de l'instauration d'un nouvel ordre économique international »² sera appuyée par la communauté internationale et sera considérée comme la contribution de l'Afrique à cette instauration.

28. La jeune République de Djibouti est déterminée à accélérer la structuration de son développement économique selon les principes de l'autosuffisance. Mais, cependant, les moyens économiques de son pays sont extrêmement limités. Les revenus de la République de Djibouti, à l'heure actuelle, sont essentiellement basés sur une économie de services qui est soumise aux fluctuations de la conjoncture internationale. Les actuels services du port, de l'aéroport et du chemin de fer exigent une amélioration considérable. Djibouti connaît actuellement une pénurie alimentaire aiguë et à cela s'ajoutent les prix excessivement élevés de l'alimentation, car tous les produits alimentaires doivent être importés.

29. Mon gouvernement est préoccupé par cette situation et, pour y remédier, a mis sur pied des projets de développement dans le but de redonner de la vitalité aux secteurs économiques dynamiques que sont le port, l'aéroport, le chemin de fer et les télécommunications, et de les moderniser. Cependant, conscient des grandes difficultés qu'implique la dépendance de tels services sur notre existence économique, mon gouvernement n'a épargné aucun effort pour rechercher des moyens d'établir le cadre d'une économie diversifiée, par la promotion et le développement des secteurs industriels et agricoles, particulièrement par la construction de petites usines de production, l'élaboration de projets d'irrigation et le développement des ressources en eau.

30. La situation économique dans la jeune République de Djibouti est aggravée par l'afflux des réfugiés — 45 000 personnes en tout, soit plus de 12 % de la population totale, dont 60 à 70 % sont des enfants —, et les problèmes alimentaires, sanitaires, scolaires, ainsi que ceux de l'habitat, sont considérables.

31. Cette situation a été compliquée davantage par l'effet désastreux de la sécheresse qui sévit depuis deux ans dans la corne de l'Afrique, aggravant ainsi la pénurie alimentaire.

32. Le problème du manque d'eau est actuellement le plus crucial, tant pour les hommes que pour le bétail. Le manque d'eau a des effets dévastateurs sur l'unique ressource de la population. En effet, 20 000 à 25 000 personnes ont entièrement perdu leur cheptel et sont actuellement regroupées dans neuf camps, et le gouvernement doit subvenir à tous leurs besoins. Des

¹ Voir document A/S-11/14, annexe I.

² Voir document A/34/552, annexe II, AHG/ST.3 (XVI).

secours en aliments et en eau doivent être fournis à plus de 100 000 personnes qui ont perdu un pourcentage important de leur cheptel : environ 80 %.

33. Comme cette sécheresse touche l'ensemble des pays de l'Afrique de l'est, il est nécessaire et souhaitable que les pays concernés par la sécheresse s'organisent, avec l'aide de l'ONU, pour faire face à cette calamité et en prévenir d'autres.

34. Alors, comme il est de notre désir et détermination de relever le défi que nous confère notre responsabilité internationale en nous dégageant de nos difficultés économiques et autres, il est de notre intention d'attirer l'attention de la communauté internationale sur notre situation pour qu'elle nous aide à vaincre nos difficultés économiques.

35. La République de Djibouti est très sensible au soutien moral et matériel accordé par les pays amis depuis son accession à l'indépendance. Pour ce geste, nous nous empressons de leur exprimer nos remerciements et notre profonde reconnaissance.

36. Sur le plan des relations extérieures, la République de Djibouti, consciente de sa situation géographique et de ses responsabilités internationales, poursuit une politique de non-alignement fondée sur la préservation de son identité nationale, sur la sauvegarde de sa souveraineté, de son intégrité territoriale, de son indépendance, de même que sur un esprit de coopération et de compréhension avec toutes les nations. Nous encourageons nos amis parmi les nations à adhérer aux principes de la Charte des Nations Unies et à ceux du mouvement des non-alignés sur tous les sujets concernant les activités humaines.

37. Quant au principe de la non-ingérence dans les affaires d'un Etat, nous lançons un appel à toutes les nations pour le respect du droit souverain de chaque nation de déterminer librement, et sans influence étrangère, son système politique, social et économique et ses relations avec les autres Etats et organisations internationales.

38. Nous sommes opposés catégoriquement à la colonisation et à l'oppression de tout peuple, à la discrimination raciale, ainsi qu'au sionisme et à l'*apartheid*, tous actes que nous condamnons. Nous sommes profondément soucieux de la lutte persistante et de la rivalité entre les grandes puissances pour acquérir des sphères d'influence dans plusieurs régions du monde, ce qui menace la paix et la sécurité des nations dans ces régions, particulièrement au moment où la situation internationale est devenue lourde de tensions dangereuses. Nous condamnons l'hégémonie sous toutes ses formes et demandons incessamment à tous les Etats de s'abstenir de pratiquer cette politique.

39. La République de Djibouti est préoccupée par le conflit persistant dans la corne de l'Afrique. Afin d'alléger cette souffrance humaine, de restaurer la paix, la sécurité, la confiance mutuelle et la coopération, le Président de la République de Djibouti, Son Excellence M. Hassan Gouled Aptidon, a lancé au mois d'août dernier un appel pour un règlement négocié du conflit. Il a dit :

« La République de Djibouti est gravement préoccupée par la persistance de conflits armés dans la

corne de l'Afrique et les risques d'extension qu'ils présentent.

« Entretien avec l'ensemble des nations de la région des liens étroits de solidarité et consciente du droit légitime de leurs peuples à une paix durable, la République de Djibouti exhorte ses voisins éthiopiens et somalis à conclure une trêve permettant la recherche d'un règlement général et négocié des différends qui les opposent. »

40. Dans son appel, le Président de la République de Djibouti a fait plusieurs propositions :

« Fidèle à sa politique de neutralité internationale, qu'il met au service du développement de la région, le Gouvernement de Djibouti se déclare disposé à faciliter le succès des conversations nécessaires à ce règlement, qui semble devoir être favorisé par des conventions de développement régional.

« De telles conventions pourraient prévoir et organiser : premièrement, l'aménagement des parcours de nomadisation et des points d'eau; deuxièmement, la liberté de circulation et de transit des biens et des personnes dans la région; troisièmement, l'établissement d'infrastructures économiques communes. »

41. Le Président de la République de Djibouti a ensuite exhorté la communauté internationale à intensifier les efforts de paix dans la région :

« Souhaitant rencontrer l'espérance des peuples et le soutien de l'opinion internationale, la République de Djibouti exprime sa reconnaissance au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, au Président en exercice et au secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine et au Président de la Communauté européenne, pour les efforts qu'ils pourront continuer de déployer en vue du rétablissement de la paix dans cette région qui souffre encore de la faim et de la soif. Elle prie instamment les grandes puissances de soutenir ces efforts et d'éviter ainsi que la corne de l'Afrique et l'océan Indien ne deviennent le lieu de leur confrontation. »

42. Quant à l'océan Indien, la République de Djibouti, étant un Etat littoral, attache une très grande importance aux buts et objectifs de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix, contenue dans la résolution 2832 (XXVI) de l'Assemblée générale. Conscient de l'importance de cette déclaration, particulièrement pour les Etats du littoral et de l'arrière-pays, mon gouvernement a, à maintes reprises, exprimé son soutien et appui à cette déclaration ainsi qu'aux autres résolutions de l'ONU pour maintenir l'océan Indien en tant que zone de paix.

43. A cet égard, nous sommes très encouragés par la décision qui figure dans la résolution 34/80 B de l'Assemblée générale de convoquer une Conférence sur l'océan Indien à Colombo en 1981.

44. Nous sommes convaincus que l'application de cette déclaration va contribuer à l'établissement de la paix et de la sécurité dans la région. Nous souhaitons sincèrement que cette conférence donne la priorité absolue aux intérêts des Etats du littoral et de l'arrière-pays pour le maintien de la paix et de la sécurité dans la région. Nous exprimons aussi le désir de voir cette conférence prendre en considération les susceptibilités et

les sensibilités des besoins spécifiques de chaque pays pour les mesures en faveur de la paix et de la sécurité dictées par la situation géographique, politique et socio-économique, dans le but de sauvegarder et de maintenir la paix, la prospérité et l'indépendance des Etats de la région.

45. Le système des Nations Unies, avec sa vision, son sens de la solidarité et de la coopération, donne de l'espoir et du courage et reste encore une source de pouvoir. L'Organisation des Nations Unies est le forum le plus approprié où les problèmes globaux de nature politique, économique, sociale et humanitaire peuvent être réellement et globalement traités dans une atmosphère de tolérance et de considération pour l'intérêt de tous.

46. Dans cet esprit, nous soutenons entièrement l'Organisation des Nations Unies pour les efforts inlassables qu'elle déploie pour s'acquitter de ses responsabilités et pour réaliser ses nobles buts et objectifs.

47. M. AL-ALAWI ABDULLA (Oman) *[interprétation de l'arabe]* : Monsieur le Président, je voudrais joindre ma voix à celles des orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale. Je suis convaincu que votre sagesse et votre expérience vous seront d'un grand secours pour mener à bien les tâches que vous confère votre poste et conduire les délibérations de cette session à une heureuse conclusion.

48. Je voudrais aussi ici faire part de mon appréciation pour la façon dont votre prédécesseur, M. Salim, a dirigé les travaux de la trente-quatrième session ordinaire ainsi que ceux des deux sessions extraordinaires d'urgence et de la session extraordinaire, qui ont été tenues au cours de l'année écoulée.

49. Qu'il me soit permis aussi de souhaiter la bienvenue à Saint-Vincent-et-Grenadines au sein de l'Organisation des Nations Unies.

50. Je voudrais ici adresser les remerciements du Gouvernement du Sultanat d'Oman au Secrétaire général pour l'efficacité dont il a fait preuve et les efforts sincères qu'il a déployés au cours de l'année écoulée, selon le mandat qui lui est confié. Nous lui souhaitons plein succès dans ses travaux au service des Nations Unies.

51. Cette année, l'Assemblée se réunit à un moment où la situation internationale est particulièrement tendue et instable et cette session n'en revêt que plus d'importance. Il est du devoir de cette session de régler les problèmes mondiaux et de diminuer les dangers auxquels le monde se heurte, d'aider l'Organisation à jouer efficacement son rôle qui consiste à œuvrer pour trouver les solutions susceptibles de sauvegarder la paix fondée sur la justice et à asseoir les bases du développement économique et social.

52. Le problème du Moyen-Orient constitue l'un des principaux conflits auxquels nous faisons face, car il fait peser un danger et une menace sur la paix et la sécurité internationales. C'est un problème auquel il convient de trouver d'urgence une solution juste, globale et durable, comme cela ressort de l'intérêt que lui a témoigné la communauté internationale et de l'appui international croissant à la position arabe.

53. La position du Sultanat d'Oman à l'égard de toute tentative pacifique visant à trouver une solution juste, durable et globale de ce problème se fonde sur les principes qui ont été reconnus par la communauté internationale, à savoir : le retrait d'Israël de tous les territoires occupés depuis 1967, le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et le retour de la Jérusalem arabe à la souveraineté arabe.

54. La communauté internationale a reconnu qu'on ne saurait instaurer une paix juste et durable au Moyen-Orient tant que ces principes ne seraient pas respectés; cela demande qu'Israël s'acquitte de l'obligation qui lui est faite de respecter la légalité internationale et la Charte des Nations Unies et de mettre fin au mépris qu'il affiche à l'égard des résolutions de l'Organisation.

55. La Knesset a pris récemment la décision d'annexer Jérusalem et d'en faire la capitale d'Israël, et cela n'est qu'un autre exemple du mépris d'Israël et constitue une provocation flagrante à l'égard des Nations Unies et un défi aux sentiments des Arabes et des musulmans. Cette décision, en fait, a abouti à accroître la tension au Moyen-Orient et à créer des conditions qui rendent encore plus difficile l'instauration de la paix. Israël sait très bien qu'il ne saurait y avoir de paix durable tant que la ville sainte de Jérusalem ne sera pas retournée à la souveraineté arabe. Je tiens à rappeler à l'Assemblée que mon pays adhère à la position islamique au sujet de Jérusalem.

56. Récemment, nous avons été les témoins d'un phénomène dangereux sur la scène internationale : il s'agit de l'intervention d'une grande puissance dans les affaires intérieures d'un petit pays et qui va jusqu'à utiliser les forces armées, à envahir des petits pays et à y renverser leurs régimes légitimes. On trouve un des exemples de ce phénomène dans ce qui s'est passé en Afghanistan à la fin de l'année dernière.

M. Diallo (Niger), vice-président, prend la présidence.

57. A la suite de l'intervention militaire soviétique en Afghanistan, Oman s'est joint à 51 autres Etats pour demander la convocation d'une réunion d'urgence du Conseil de sécurité pour examiner cette intervention. Comme nous le savons tous, le veto utilisé par l'Union soviétique n'a pas permis que soit adopté le projet de résolution présenté au Conseil de sécurité par les pays non alignés, empêchant ainsi ce dernier de s'acquitter des responsabilités fondamentales qui lui incombent de sauvegarder la paix et la sécurité internationales. Cela a entraîné la convocation de la sixième session extraordinaire d'urgence, en janvier de cette année, au cours de laquelle l'Assemblée générale a adopté, à une majorité écrasante, la résolution ES-6/2, demandant le retrait total, immédiat et inconditionnel des forces étrangères de l'Afghanistan afin de permettre au peuple afghan de décider lui-même de la forme de son gouvernement et de choisir son système économique, politique et social, sans ingérence, subversion, coercition ou contrainte de l'extérieur, ainsi que l'instauration des conditions nécessaires au retour volontaire des réfugiés afghans dans leurs foyers. Malheureusement, cette résolution n'a pas été suivie d'effets, pas plus que les autres résolutions adoptées à ce sujet dans d'autres instances, dont une des plus marquantes est celle adoptée par la onzième Confé-

rence islamique des ministres des affaires étrangères, qui s'est réunie à Islamabad du 17 au 22 mai derniers [A/35/419-S/14129, résolution n° 19/11-P].

58. La continuation de l'occupation de l'Afghanistan par les troupes soviétiques constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales et régionales et représente un danger pour notre région; cela nous a incités, au début de la session, à nous joindre à d'autres Etats pour demander l'inscription à l'ordre du jour d'un point ayant trait à la situation en Afghanistan [point 116].

59. La dimension des événements survenus en Afghanistan dépasse les frontières de ce pays et constitue une menace pour les pays voisins, et la communauté internationale doit mettre fin à ce phénomène dangereux, afin d'empêcher que d'autres petits Etats ne deviennent les victimes d'interventions militaires étrangères d'une grande puissance, visant à renverser leurs régimes et à contrôler leur destin.

60. Nous voudrions aussi parler de la situation dangereuse au Kampuchea et du maintien des forces vietnamiennes sur son territoire. Nous ne pouvons que nous joindre à ceux qui ont demandé le retrait des forces vietnamiennes du Kampuchea afin de permettre à son peuple de décider de son destin et de son gouvernement en toute liberté et à l'abri de toute pression ou présence étrangère.

61. Ma délégation s'est déjà félicitée de l'indépendance du Zimbabwe et de son admission à l'Organisation des Nations Unies au cours de la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Cependant, je saisis cette occasion pour exprimer la conviction de mon pays que l'accession du Zimbabwe à l'indépendance et à la souveraineté est une raison d'optimisme au cours de cette session. Nous nous félicitons aussi des efforts déployés et de l'habileté politique des dirigeants qui ont permis de régler le problème du Zimbabwe sur des bases pacifiques et justes, et nous espérons que des solutions seront trouvées rapidement pour résoudre les autres points de tension qui demeurent sur le continent africain, ce qui permettra aux peuples de ce continent d'accéder à la liberté, à la dignité et à l'égalité, tout en éliminant toutes les formes de discrimination raciale qui sont contraires à toutes nos convictions.

62. En raison de sa position géographique et de ses relations historiques avec les peuples et les Etats africains, Oman ne peut qu'exprimer son inquiétude suscitée par l'intervention étrangère dans la corne de l'Afrique et demande qu'il y soit mis fin.

63. Lorsque le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale qui a élaboré la stratégie du désarmement a été adopté [voir résolution S-10/2], nous avons exprimé l'espoir que cette adoption conduirait à des mesures objectives qui ralentiraient la course aux armements mais, malheureusement, tout de suite après cette session il y a eu une nouvelle escalade dans la course aux armements, et les sommes consacrées au développement, tant quantitatif que qualitatif, de l'armement, surtout l'armement nucléaire, ont atteint des chiffres astronomiques. Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général lorsqu'il dit, dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, « l'évolution actuelle laisse mal présager le résultat des efforts déployés, tant

dans le cadre de l'ONU qu'en dehors » [voir A/35/1, sect. V].

64. A ce sujet, nous voudrions répéter ce que nous avons dit plusieurs fois : nous ne pouvons pas traiter les questions de désarmement à partir du vide, car il y a une relation étroite entre la limitation de l'armement d'une part et le sentiment de sécurité, de tranquillité et de légalité internationale d'autre part. Aussi espérons-nous atteindre, au début de la deuxième Décennie du désarmement, des mesures positives à ce sujet, que nous pourrions présenter au cours de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui se réunira en 1982.

65. Oman a toujours appuyé les tentatives faites pour renforcer la sécurité et l'intégrité de certaines régions géographiques, et nous sommes naturellement doublement désireux d'apporter notre participation en ce qui concerne la région dont nous sommes riverains. Je parle ici, bien sûr, de l'océan Indien et de la création d'une zone de paix dans cette région. La délégation d'Oman participe aux travaux du Comité spécial de l'océan Indien ainsi qu'à la préparation de la prochaine conférence afin que cette entreprise réussisse et que tous les pays de cette région puissent jouir de la paix et de la sécurité et échapper aux tentatives faites pour les faire tomber dans des zones d'influence, et afin que cette région soit une zone de construction et de bien-être et non pas une région de tension où se fomentent les troubles et où, en certains points, sont entraînés les saboteurs et les terroristes.

66. Mais, malheureusement, au sud-ouest de notre pays se trouve le Yémen démocratique, dont le gouvernement a fait de la terreur, du sabotage et de l'agression contre ses voisins des instruments qu'il voudrait utiliser dans ses relations extérieures. Cela a fait l'objet d'un certain nombre de plaintes qui sont enregistrées auprès de cette organisation. Le Yémen démocratique a conclu un accord politique et militaire avec l'Union soviétique, lequel a fait de ce pays une base qui dépasse les besoins de défense d'un petit pays économiquement faible et dont les revenus sont limités.

67. Nous savons tous que le Royaume-Uni, qui avait colonisé cet Etat, avait une très grande base militaire et navale à Aden, qui était la plus grande base à l'est de Suez, mais aujourd'hui cette base est encore plus importante et est devenue la base la plus puissante sur l'océan Indien et elle est utilisée par l'Union soviétique. Par ailleurs, nous constatons que les Etats-Unis, de leur côté, ont augmenté leurs forces navales dans l'océan Indien. En tout état de cause, l'Union soviétique a aujourd'hui une force militaire de frappe dans l'océan Indien et dans les régions riveraines de par l'implantation de bases en Afghanistan, dans la corne de l'Afrique et à Aden; en outre, elle possède des bases dans des régions limitrophes de la nôtre. Tout ceci constitue une menace grave et directe pour l'indépendance et la stabilité des Etats de la région.

68. L'important, ici, c'est de réaffirmer que les Etats non alignés ont toujours demandé la liquidation de toutes les bases étrangères qui se trouvent dans l'océan Indien et sa région, afin de mettre cette dernière à l'abri des conflits ou des zones d'influence.

69. Les grandes puissances doivent avoir des politiques pacifiques conformes à leurs obligations telles qu'elles sont inscrites dans la Charte des Nations Unies. Face à ces menaces continues, Le Sultanat d'Oman ne peut que prendre toutes les mesures légales susceptibles de garantir son intégrité territoriale dans le respect de la Charte et des principes du non-alignement, principalement le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures. A cette fin, Oman réaffirme une fois encore sa position fondamentale qui est d'être opposé à toutes les alliances militaires, sous quelque forme que ce soit, et de demander la liquidation de toutes les bases militaires étrangères dans l'océan Indien.

70. Parallèlement à l'intérêt qu'il porte à la création d'une zone de paix dans l'océan Indien, Oman continue à remplir le devoir que lui impose sa situation géographique sur le détroit d'Ormuz, artère vitale reliant le Golfe à l'océan Indien, et par lequel transite une grande partie du pétrole allant des pays producteurs aux pays consommateurs. Le Sultanat d'Oman a présenté des propositions à l'OMCI sur la réglementation du passage des navires dans les eaux territoriales du détroit; il s'efforce, en outre, sincèrement de faire en sorte que le passage dans ces eaux territoriales soit sûr afin de préserver en premier lieu ses intérêts mais aussi ceux des pays frères contre toute action tendant à entraver la navigation et qui pourrait entraîner des interventions étrangères dans notre région.

71. Le problème des réfugiés a pris des proportions qui nous inquiètent à l'échelle mondiale, mais surtout en Afrique et en Asie. Bien que nous participions aux efforts humanitaires que déploie le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour alléger les souffrances de ces millions d'êtres humains, nous aurions espéré que des études soient menées pour connaître les raisons de ce grave problème humanitaire, et qu'on ne se contente pas d'apporter une aide alimentaire et vestimentaire. Il faudrait plutôt régler le problème à la source.

72. Aujourd'hui, nous ne pouvons qu'accueillir favorablement et avec joie la proposition qui a été faite par le Ministre des affaires étrangères de l'Allemagne fédérale [8^e séance] afin de porter à l'ordre du jour de cette session un point nouveau intitulé « Coopération internationale en vue d'éviter de nouveaux courants de réfugiés ». Nous espérons que la discussion aboutira à des solutions politiques et réelles du problème; la première de ces solutions consiste à éliminer les persécutions et tout obstacle au retour volontaire des réfugiés chez eux. Il n'est pas possible, si l'on veut résoudre le problème, de séparer les considérations politiques des considérations humaines. Il est temps de faire face avec courage et détermination aux considérations politiques que comporte le problème des réfugiés.

73. Nous avons tous un sentiment de déception et de frustration à cause de l'échec de la onzième session extraordinaire, relative à l'ordre économique international. Ce échec est dû au fait que nous n'avons pas pu nous mettre d'accord sur les négociations globales malgré tous les efforts déployés, ni aboutir à un consensus, conformément à la résolution 34/138 de l'Assemblée générale, sur l'établissement d'un nouvel ordre économique international fondé sur les principes des intérêts

mutuels et de l'égalité. En fait, nous n'avons pris que des mesures limitées qui visent seulement à des solutions temporaires aux difficultés économiques dont nous souffrons à l'heure actuelle.

74. Ma délégation est d'accord avec la position du Groupe des Soixante-Dix-Sept en ce qui concerne la procédure des négociations et l'ordre du jour. Ce que nous trouvons encourageant c'est que le texte de la nouvelle Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement [A/35/464] a été appuyé par une grande majorité et nous sommes convaincus que cela sera une partie vitale des efforts qui tendent à établir un nouvel ordre économique international. La nouvelle Stratégie du développement constitue le cadre du développement pour la décennie à venir. Sa mise en œuvre dépend, en premier lieu, du nouveau cadre des négociations, ce qui exige une atmosphère de pleine confiance au lieu de la méfiance qui a prévalu lors de la onzième session extraordinaire. Nous le déclarons en toute sincérité, sans mettre en doute celle de qui que ce soit d'entre nos partenaires. Nous espérons qu'à la présente session l'accord pourra se faire sur l'ordre du jour des négociations et les mesures susceptibles de les faire aboutir.

75. L'intérêt que nous portons aux tentatives mondiales pour résoudre les problèmes du développement va en parallèle avec notre intérêt pour développer Oman. Nous estimons que le développement économique est une tâche complexe qui a besoin d'une coopération réelle et fructueuse entre les pays en développement et les pays développés. Sans cette coopération positive entre ces deux groupes, il sera difficile de réaliser des progrès concrets dans ce domaine. Nous ne considérons pas que les efforts des pays en développement en ce qui concerne le développement économique seront seulement à leur bénéfice, mais à celui de la communauté internationale tout entière. De notre côté, nous essayons par tous les moyens de développer notre pays sur le plan économique, d'une manière équilibrée qui soit bénéfique à tous les citoyens. Nous sommes convaincus que l'idéal de tout effort pour arriver à un développement est de relever le niveau économique et social de chaque citoyen, dans un cadre de liberté économique qui permette une participation effective de tous les membres de la société à la construction de l'avenir. Nous affirmons notre désir sincère de participer avec la communauté internationale à l'édification d'un monde de liberté, de prospérité et de dignité.

76. Oman va bientôt fêter son dixième anniversaire qui est l'anniversaire du sursaut national sous l'égide du sultan Qabous ben Saïd depuis qu'il détient les rênes du pouvoir. Ces 10 ans sont très importants dans l'histoire d'Oman, car nous avons pu réaliser sur le plan national, sous une direction sage et éclairée, un développement équilibré en commençant par l'éducation, puis la santé, les services sociaux dans tous les coins du pays, la construction de ports, de routes et de moyens de communication et le renforcement des moyens de sécurité et de défense nationale. Le gouvernement de Sa Majesté est convaincu qu'il faut qu'il y ait une méthodologie étudiée pour le développement économique et social, afin que les fruits de ce développement soient en harmonie avec l'environnement omanais et sa base arabe et isla-

mique. Le plan quinquennal que nous avons commencé en 1975 touche à sa fin. Nous l'avons réalisé avec succès et nous allons bientôt en commencer un deuxième.

77. Ma délégation voudrait ici saluer les résultats qui ont été obtenus au cours de la neuvième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. Ces résultats sont une victoire pour les Nations Unies et sont la preuve de l'effort que déploie cette organisation pour arriver à des résultats positifs, dans le cadre de négociations constructives et en dépit des obstacles rencontrés.

78. Mon pays a accepté les compromis auxquels nous sommes parvenus après de nombreuses difficultés en ce qui concerne la prise de décisions à la Conférence — qui est l'organe exécutif de l'autorité internationale —, qui fut accompagnée de manifestations de bonne volonté, sans parler de la confiance et de la coopération efficace entre tous les membres de la Conférence, de manière à éviter la paralysie de ses travaux.

79. Je voudrais dire, puisque nous parlons d'une convention qui essaie de codifier les règles du droit international qui se rapportent aux droits et aux devoirs des Etats en ce qui concerne le droit de la mer, que nous devrions ici prêter attention aux droits et responsabilités des pays qui sont sur des détroits, en ce qui concerne la protection de leur sécurité et leur indépendance et afin que leurs côtes ne soient pas polluées par des actes prémédités ou involontaires, et ce en établissant un texte clair à ce sujet lors de la rédaction et de l'adoption des textes relatifs à la navigation dans les détroits, à la prochaine et dernière session de la Conférence.

80. Ma délégation espère aussi que nous arriverons à un accord en ce qui concerne les autres points en suspens, par exemple la délimitation des frontières maritimes entre Etats limitrophes ou qui se font face, et que la ligne médiane sera adoptée comme moyen de délimitation.

81. Ma délégation est d'accord aussi avec les autres Etats côtiers en ce qui concerne la réglementation du passage des navires de guerre dans leur zone territoriale, y compris le droit d'être avisé au préalable et d'autoriser ce passage. Nous espérons sincèrement que 1981 verra la signature de la convention qui établira les bases de l'entente et de la paix en mer, ce qui renforcera la paix et la sécurité mondiales.

82. Qu'il me soit permis, pour terminer, d'exprimer l'espoir que la détente et la coopération régiront le monde de demain, en dépit des différences des régimes politiques et économiques et sur la base du respect de la souveraineté des Etats, de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de la coopération fructueuse entre tous les Etats, afin de réaliser les principes de la Charte des Nations Unies.

83. M. GEDLE-GIORGIS (Ethiopie) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais, au nom de la délégation éthiopienne, féliciter M. von Wechmar de son élection unanime à la présidence de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que, grâce à sa grande expérience, il saura mener à bien les délibérations importantes de cette session pour qu'elles aboutissent à des conclusions positives et fructueuses.

84. Ma délégation voudrait également saisir l'occasion qui s'offre à elle pour transmettre, par son intermédiaire, à son prédécesseur, M. Salim Ahmed Salim, l'expression de notre admiration profonde pour l'efficacité et la compétence avec lesquelles il a su mener les travaux de la trente-quatrième session et ceux des sessions extraordinaires tenues cette année.

85. Je tiens également à rendre hommage à Mr. Kurt Waldheim qui, dans l'accomplissement de ses responsabilités, fait des efforts inlassables pour faire triompher les objectifs et les buts de notre organisation.

86. C'est avec joie et fierté que je souhaite la bienvenue, au nom de la délégation éthiopienne, aux nouveaux Etats indépendants du Zimbabwe et de Saint-Vincent-et-Grenadines au sein de notre famille de nations. Rien ne peut nous satisfaire davantage que de voir ici parmi nous la délégation de l'Etat africain du Zimbabwe, qui est le symbole du triomphe d'un peuple héroïque qui a eu l'expérience cruelle d'une lutte amère et déterminée pour la liberté et l'indépendance. Nous saluons sa victoire comme la nôtre, puisque nous considérons sa lutte comme la lutte commune de l'Afrique pour la liberté, l'égalité, la justice et le progrès social.

87. L'étendard de l'espoir pour la liberté en Afrique australe flotte plus haut que jamais. Chaque jour qui passe voit se resserrer l'étreinte autour de l'*apartheid*. Néanmoins, dans son opiniâtreté, le régime raciste de Pretoria n'est pas disposé à entendre la voix de la raison et à abandonner facilement ses pratiques honteuses. Les artisans de l'*apartheid*, de connivence avec leurs collaborateurs impérialistes, continuent leurs vaines tentatives de perpétuer cet odieux système. Nous sommes certains que, sans la collaboration ouverte ou dissimulée dans les domaines politique, économique, technologique et militaire et également nucléaire de certains gouvernements occidentaux bien connus et de leurs sociétés transnationales, la bande criminelle de Pretoria ne serait plus depuis longtemps.

88. En dépit de cette vaste collaboration, la lutte du peuple de l'Afrique du Sud et celle du peuple namibien, sous la direction de leurs mouvements de libération respectifs, prend de l'élan. L'Ethiopie est convaincue que la résistance entêtée de Pretoria à faire droit aux justes revendications du peuple namibien, sous la direction de son seul représentant légitime, la SWAPO, pour exercer son droit à l'autodétermination et à l'indépendance ne pourra que contribuer à l'intensification de la lutte armée résolue qui, dans le cas du Zimbabwe, ne peut qu'aboutir à une victoire retentissante.

89. Cette année, alors que nous célébrons le vingtième anniversaire de l'adoption de l'historique Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [*résolution 514 (XV)*], nous prions instamment le Conseil de sécurité de prendre, conformément au Chapitre VII de la Charte, toutes les mesures de coercition propres à contraindre l'Afrique du Sud à mettre fin à son occupation illégale de la Namibie.

90. Pour ce qui est du Sahara occidental, l'Ethiopie est fermement convaincue que l'OUA, qui est déjà saisie du problème, devrait se voir accorder un appui sans réserve dans ses efforts visant à trouver une solution, dans le cadre de ses décisions pertinentes et de celles de l'ONU.

91. La conspiration qui vise à dénier au peuple de Palestine l'exercice de ses droits inaliénables, et l'encouragement de l'impérialisme à l'égard de l'occupation illégale des territoires arabes par Israël continuent de faire peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales.

92. L'intensification de la belligérance et de l'intransigeance d'Israël est en effet amplement démontrée par la prolifération de nouvelles colonies de peuplement implantées sur les terres arabes occupées et a atteint son point culminant lors de l'annexion de la partie orientale de Jérusalem en tant que partie de la « capitale éternelle » de l'Etat d'Israël.

93. L'Ethiopie rappelle, une fois de plus, sa position adoptée depuis longtemps selon laquelle il ne saurait y avoir de paix juste et durable au Moyen-Orient tant qu'Israël ne se sera pas plié aux nombreuses résolutions et décisions de l'ONU, y compris celle qui a été adoptée récemment par l'Assemblée générale, lors de sa septième session extraordinaire d'urgence [résolution ES/7-2].

94. L'Ethiopie voudrait de même, une fois de plus, réaffirmer que seuls le retrait complet d'Israël de tous les territoires arabes occupés depuis 1967 et l'exercice par le peuple palestinien de son droit inaliénable à l'autodétermination et à une patrie en Palestine assureront une paix durable dans la région.

95. L'Ethiopie appuie également l'unité et l'intégrité territoriale des pays non alignés de Chypre et du Liban, ainsi que la réunification pacifique du peuple coréen.

96. Nous assurons les peuples du Kampuchea, du Laos et du Viet Nam de notre solidarité et nous appuyons pleinement la formule conjointe qu'ils préconisent pour la normalisation de leurs relations et le maintien de la paix et de la sécurité dans leur région.

97. Nous affirmons à nouveau notre solidarité sans réserve avec l'Afghanistan dans sa révolution pour abattre un système féodal archaïque d'oppression et le remplacer par un nouvel ordre progressiste. Nous sommes aux côtés du peuple afghan dans sa lutte résolue pour défendre les acquis de la révolution et pour préserver sa souveraineté, son intégrité territoriale et son indépendance nationale.

98. Le problème de la croissance économique et du développement social a des aspects à la fois internes et externes. L'Ethiopie s'emploie actuellement à édifier un système juste et équitable qui réponde à nos besoins actuels et à nos aspirations. En effet, les changements structurels fondamentaux que nous mettons en œuvre depuis le début de notre révolution, en 1974, visent à faire en sorte que les droits de l'homme fondamentaux soient respectés et qu'augmente le niveau de vie des masses éthiopiennes autrefois opprimées.

99. Le peuple éthiopien, s'étant organisé avec efficacité, fait actuellement tous ses efforts pour parvenir à un développement sur une large échelle dans les domaines économique, social et culturel. Je suis fier de pouvoir dire que les résultats concrets que nous avons déjà obtenus dans le domaine du développement économique et social sont encourageants, comme ceux que nous avons obtenus dans notre guerre acharnée contre l'analphabétisme. Dans une période de moins de deux ans, plus de 7 millions d'Ethiopiens ont appris à lire et à écrire. C'est

donc avec une satisfaction modeste que l'Ethiopie a accepté la médaille du mérite que l'UNESCO lui a décernée pour 1980 dans le domaine du combat contre l'analphabétisme. Bien que notre objectif soit d'éliminer complètement l'analphabétisme de notre pays au cours des sept prochaines années, à en juger d'après les résultats que nous avons déjà obtenus, nous avons tout lieu d'espérer que cet objectif sera atteint bien avant la date que nous nous étions fixée.

100. La réunion du premier Congrès de la Commission chargée d'organiser le parti des travailleurs de l'Ethiopie et le lancement officiel de ses activités constituent un jalon historique dans le progrès de la révolution éthiopienne. En plus de l'Association des paysans éthiopiens et des Syndicats éthiopiens, qui ont été créés au plan national au cours des dernières années, la création d'associations de la jeunesse et des femmes a constitué les fondements fermes et inébranlables de notre révolution populaire.

101. Notre objectif, qui vise à accélérer la transformation économique et sociale du pays, a été cependant contrecarré par des actes incessants d'agression perpétrés contre notre pays et qui nous ont inévitablement obligés à détourner nos maigres ressources consacrées au développement à des fins de défense nationale. De plus, la sécheresse récurrente et d'autres catastrophes naturelles ont également gravement affecté notre population.

102. En dépit de nos meilleurs efforts, nous avons dû en venir à la conclusion que la reconstruction d'une économie dévastée par la guerre, le rapatriement et la réinstallation de réfugiés et de personnes déplacées dépassent nos moyens. A cet égard, les besoins de l'Ethiopie ont été évalués par différentes missions des Nations Unies, dont les rapports sont devenus des documents officiels de l'ONU.

103. Outre les efforts qu'elle fait sur le plan national, l'Ethiopie coopère largement avec pratiquement tous ses voisins. A cet égard, je suis heureux de noter que nous avons établi des projets de développement communs, réciproquement bénéfiques, avec le Kenya, Djibouti et le Soudan. Néanmoins, il est triste de dire qu'à moins que des changements ne soient apportés dans les relations économiques internationales sur le plan mondial on ne fera guère de progrès pour transformer la structure interne de la grande majorité des pays en développement.

104. Le désordre monétaire international, la récession mondiale croissante, l'inflation galopante, le chômage considérable, une politique commerciale internationale assortie de restrictions, les problèmes continus du déséquilibre de la balance des paiements internationaux, une croissance économique mondiale très lente constituent certains des symptômes de l'état des affaires économiques qui caractérise la structure extérieure.

105. En outre, un sombre scénario est apparu dans les relations économiques internationales à la suite de l'impossibilité, lors de la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale, d'arriver à un accord sur une nouvelle série de négociations globales qui avait suscité tant d'espoir.

106. La situation économique et financière des pays les moins développés se détériore continuellement et gravement, au point que certains d'entre eux connaissent de graves perturbations économiques et sont au bord du chaos. En fait, nombre d'entre eux sont tenus à l'écart des activités économiques internationales à la suite de désavantages structurels et autres graves obstacles.

107. La triste situation des pays les moins développés est aggravée par le problème énergétique, de même que par les catastrophes naturelles et celles créées par l'homme. Tout cela fait planer un sombre nuage de danger et de catastrophe sur l'avenir d'une grande partie de l'humanité. C'est pourquoi nous continuons d'insister pour que l'on procède à la restructuration de l'ordre économique international injuste qui existe actuellement.

108. L'année 1980 a été marquée par un revirement dangereux du processus de la détente, l'escalade de la tension, la recrudescence de la guerre froide et un plus grand risque d'affrontement nucléaire. Alors que l'Assemblée générale est sur le point d'adopter une déclaration sur la deuxième Décennie du désarmement et de lancer les préparatifs pour la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, qui se tiendra en 1982, la réalité troublante du monde d'aujourd'hui est que la course aux armements, particulièrement dans le domaine nucléaire, se poursuit toujours à même vitesse.

109. L'Ethiopie appuie fermement la proposition faite par l'Union des Républiques socialistes soviétiques et demande instamment à la communauté internationale de redoubler d'efforts en prenant des mesures d'urgence pour réduire la tension globale actuelle et éviter une catastrophe nucléaire.

110. Actuellement, l'impérialisme met au point toutes sortes de systèmes d'armes perfectionnées dans de nombreuses parties du monde. L'océan Indien n'a jamais jusqu'à présent été sillonné par autant de navires de guerre, de porte-avions, d'escorteurs et de troupes d'assaut. La région du golfe Persique, la région du Moyen-Orient et la mer Rouge sont devenus aussi les dépôts des armes mortelles de l'impérialisme. Des alliances sont tissées à la hâte, les bases existantes sont étendues et de nouvelles sont acquises pour servir de tremplin d'encercllement, de déstabilisation et d'agression militaire caractérisée, contrairement aux décisions de l'OUA, de l'ONU et du mouvement des non-alignés faisant de l'océan Indien une zone de paix.

111. Les cercles impérialistes non seulement ont intensifié la course aux armements mais se sont également arrogé le droit de déclarer n'importe quelle région du monde comme zone d'intérêt vital. Par conséquent, des préparatifs militaires considérables comprenant la formation d'une force d'intervention rapide se déroulent actuellement.

112. Par conséquent, une évolution inquiétante de la situation se dessine dans les régions de la mer Rouge, du golfe Persique et de l'océan Indien. Ayant comme cibles principales les Etats de la mer Rouge, du golfe Persique et de l'océan Indien, la force d'intervention rapide pose une grave menace à la souveraineté, à l'indépendance et

à l'intégrité territoriale de ces Etats et à leur droit de se livrer librement aux activités économiques internationales.

113. Dans la poursuite de leurs objectifs impérialistes, les Etats-Unis d'Amérique ont récemment acquis de nouvelles bases militaires à Berbera, Kismayu, Mogadishu et ailleurs en Somalie, à peine à une centaine de miles des frontières éthiopiennes. Cette évolution dangereuse de la situation non seulement aggrave la situation explosive régnant actuellement dans la corne de l'Afrique, mais constitue également une menace imminente et directe à la souveraineté et à l'intégrité territoriale, ainsi qu'à la révolution populaire de l'Ethiopie. Ayant concentré des contingents de la force d'intervention rapide à Berbera, Kismayu et Mogadishu, les Etats-Unis, en fait, prennent une position d'attaque directe contre l'Ethiopie et tous les pays de la région qui refusent de plier devant la domination impérialiste et poursuivent une voie indépendante de développement économique et social.

114. Alors qu'on ne saurait être surpris de la trahison caractérisée de Mogadishu envers les causes arabe et africaine, nous considérons que l'accord de collaboration militaire des Etats-Unis avec un régime expansionniste fanatique ne fait qu'encourager ouvertement l'expansionnisme et la guerre dans la corne de l'Afrique. En vérité, c'est là une insulte et un défi lancé à la volonté collective de l'Afrique dont la ferme opposition aux bases militaires étrangères a été présentée avec éloquence à l'Assemblée le 24 septembre [8^e séance] par le Président de la République de Sierra Leone et Président actuel de l'OUA, M. Siaka Stevens.

115. En dépit des vives protestations que mon gouvernement a adressées au Gouvernement des Etats-Unis au sujet de l'axe militaire nouvellement établi entre Washington et Mogadishu, il a été indiqué hier que Washington avait décidé de livrer des armes aux agresseurs expansionnistes de Mogadishu. Le Gouvernement des Etats-Unis poursuit sa politique d'hostilité contre l'Ethiopie, sachant pertinemment que, au moment même où je parle, les troupes régulières de la Somalie se livrent à des actes gratuits de meurtre et de destruction. Cela étant, je tiens à souligner que l'Ethiopie socialiste tiendra le Gouvernement des Etats-Unis pleinement responsable des conséquences de sa décision malencontreuse. Les Etats-Unis seront tenus pleinement responsables de la tension, des situations de conflit et des guerres qu'ils encouragent dans la corne de l'Afrique.

116. En tant que pays qui est toujours victime de l'agression mise au point et financée par les impérialistes — agression au cours de laquelle des milliers d'Ethiopiens ont été tués ou mutilés, des biens d'une valeur de plusieurs milliards de dollars détruits et plus de 2 millions de personnes déplacées —, l'Ethiopie a déjà averti la communauté internationale de cette grave évolution. Mon chef d'Etat, le camarade président Mengistu Haïle-Mariam, a exprimé sa vive préoccupation devant cette triste situation et envoyé des délégations de haut niveau auprès des présidents actuels de l'OUA et du mouvement des non-alignés et auprès de plusieurs gouvernements dans le monde. Nous avons également tenu au courant le Secrétaire général de l'Organisation

des Nations Unies des incidences d'une telle situation pour la paix et la sécurité internationales.

117. Avec l'apparition d'une force d'intervention des Etats-Unis dans la corne de l'Afrique, la lutte séculaire des masses éthiopiennes pour défendre leur indépendance est entrée dans une nouvelle étape critique. Le territoire de Somalie, qui avait été utilisé par le fascisme italien en tant que base pour préparer l'agression contre mon pays et son invasion, est utilisé aujourd'hui en tant que tremplin de l'intervention impérialiste contre l'Ethiopie.

118. Avec la fin du colonialisme en Afrique et, plus précisément, avec la création de la Somalie en tant qu'Etat indépendant en 1960, l'Ethiopie a salué avec plaisir le nouvel Etat africain, sincèrement convaincue que les tragiques épisodes des guerres expansionnistes que les puissances coloniales menaient depuis trop longtemps dans notre région ne se reproduiraient plus jamais. Malheureusement, la Somalie, ayant hérité des rêves expansionnistes de ses mentors coloniaux, a mis toutes ses ressources humaines et matérielles au service de la réalisation de ce rêve. L'ironie suprême, c'est que les membres de la clique actuellement au pouvoir en Somalie, dont les actifs et loyaux services accordés aux forces d'invasion de Mussolini pour coloniser l'Ethiopie sont bien connus, prétendent maintenant — et c'est risible — que l'Ethiopie, dont la lutte irréprochable contre le colonialisme est connue, a collaboré avec les puissances coloniales. La vérité, c'est que la Somalie poursuit activement et fanatiquement une politique d'expansion et d'agrandissement territorial qui a été et reste à l'origine des tensions et des guerres continuelles dans notre région. Les trois voisins immédiats de la Somalie — à savoir l'Ethiopie, le Kenya et Djibouti — ont été et restent les cibles de la politique d'expansion de la Somalie.

119. Au cours des 20 années d'existence de la Somalie en tant qu'Etat indépendant, une campagne incessante de calomnies, de guerres répétées d'agression et d'innombrables actes de terreur, de subversion et de sabotage ont été lancés par la Somalie contre ses voisins, tout particulièrement contre l'Ethiopie. Chaque fois, l'Ethiopie a fait preuve de la plus grande modération. Et pourtant, les régimes successifs de Mogadishu ont poursuivi l'infiltration de leurs soldats en Ethiopie pour s'y livrer au crime gratuit et à la destruction de biens pour le pur plaisir de détruire.

120. La position de l'Afrique à propos de la grave situation qui règne dans notre région ne laisse place à aucune équivoque. Comme le Président en exercice de l'OUA l'a fait savoir à l'Assemblée le 24 septembre, l'Afrique se rend pleinement compte de la gravité de la situation et de ses incidences pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les conditions ponctuelles de la paix et de la normalisation des relations entre les deux pays, telles que les a dégagées le Comité de l'OUA et telles qu'elles ont été communiquées par la suite à l'Assemblée, sont les suivantes : reconnaissance de l'intégrité territoriale, non-ingérence dans les affaires intérieures, règlement pacifique des différends, interdiction de la subversion et inviolabilité des frontières héritées lors de la décolonisation.

121. Cependant, la Somalie expansionniste a une fois de plus rejeté avec arrogance les conseils pleins de

sagesse et fondés sur les principes donnés par l'Afrique. En fait, elle a défié la famille des nations africaines en intensifiant ses actes d'agression armée. Ses violations impudentes et continues des principes essentiels de la souveraineté des Etats et de l'intégrité territoriale inscrits dans la Charte des Nations Unies et son rejet de la résolution de l'Organisation des Nations Unies à laquelle elle doit sa création à l'intérieur de ses frontières actuelles nous amènent à nous interroger quant à la base juridique de l'Etat de Somalie et à la continuation de son appartenance à l'Organisation.

122. La Somalie est membre du mouvement non aligné, dont elle a foulé aux pieds l'objectif primordial, qui est la paix, lorsqu'elle a offert des bases et des installations militaires à une superpuissance et pour servir à un bloc militaire. Il conviendrait donc de revoir cette qualité de membre de la manière la plus sérieuse. Le fait que certains Etats arabes aient déjà soulevé la question de sa qualité de membre de la Ligue des Etats arabes prouve nettement que la clique au pouvoir en Somalie est sans scrupules, irresponsable et mercenaire par nature.

123. Il est de l'intérêt, à long et à court terme, de la Somalie non pas de méconnaître avec mépris et de violer avec insolence les normes et les principes régissant les relations internationales, mais bien plutôt d'accepter et de respecter pleinement les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et de celle de l'OUA, de même que la politique du non-alignement.

124. En tant que membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, de l'OUA et du mouvement non aligné, l'Ethiopie est connue pour son respect scrupuleux des principes de la Charte et des décisions de ces organisations. Nous venons à l'Organisation des Nations Unies pour collaborer aux efforts collectifs des Etats Membres visant à faire progresser les causes de la paix et de la coopération internationale, et non pas pour entamer des polémiques avec les représentants de la clique irresponsable au pouvoir à Mogadishu. L'Ethiopie a fait preuve de la plus grande modération en présence de provocations et d'agressions constantes. On bat de nouveau les tambours de la guerre, dans la corne de l'Afrique, et la patience et la modération de l'Ethiopie ne sont pas infinies. Nous prions instamment les puissances qui sont déterminées à utiliser le régime belliqueux de Mogadishu en tant qu'agent de déstabilisation de réfléchir aux conséquences de leurs actes odieux qui pourraient avoir de graves répercussions sur la paix et la sécurité internationales. L'Ethiopie ne peut pas — et l'on ne devrait pas l'attendre d'elle — détourner perpétuellement ses maigres ressources humaines et matérielles de ses besoins en matière de développement et les utiliser pour repousser sans cesse un aventurier expansionniste et ses alliés impérialistes. En fait, l'Ethiopie sera contrainte de prendre les mesures voulues pour assurer une paix et une sécurité durables et pour préserver sa souveraineté, son indépendance et son intégrité territoriale.

125. En ce qui concerne la question des réfugiés, le régime de Mogadishu, qui a perdu toute crédibilité, prétend donner asile à plus d'un million et demi de prétendus « réfugiés éthiopiens » sur son territoire. Un régime qui a prouvé de façon si spectaculaire qu'il pouvait

transformer toute son armée régulière en ce qu'il appelle si commodément un mouvement de libération, exhibe, dans des camps de secours, ses nomades, ses orphelins, ses veuves et ses victimes de la sécheresse, et les qualifie de « réfugiés éthiopiens ». L'assistance que, par ces moyens tortueux, il reçoit de la part de membres bien intentionnés de la communauté internationale est alors effrontément détournée pour nourrir son armée d'agression. La communauté internationale ainsi trompée est donc amenée à appuyer indirectement les guerres d'expansion de la Somalie. Mon gouvernement rejette catégoriquement ces sinistres machinations et les dénonce de la façon la plus énergique.

126. Comme le sait la communauté internationale, l'Éthiopie a proclamé une amnistie générale pour tous ses ressortissants qui se trouvent dans des pays limitrophes. A cet égard, grâce aux bons offices du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et à la coopération indéfectible des Gouvernements de la République démocratique du Soudan et de la République de Djibouti, le processus de rapatriement volontaire de réfugiés éthiopiens authentiques se trouvant dans ces deux pays voisins est maintenant en cours. Alors que l'Éthiopie a demandé la prompte libération et le rapatriement rapide des Éthiopiens qui furent enlevés de force par les troupes d'invasion somaliennes, il est cependant hors de question de rapatrier ceux que la Somalie a qualifié à tort de « réfugiés éthiopiens », pour la simple raison, très évidente, qu'il s'agit de ressortissants somalis assemblés dans des camps de concentration à seule fin d'extorquer des fonds à la communauté internationale.

127. Qu'il me soit permis, pour conclure, de faire une brève allusion à une remarque faite récemment par le chef d'État de mon pays, le camarade président Mengistu Haïle-Mariam, qui, en présentant la politique de paix et de coopération de l'Éthiopie, s'est exprimé en ces termes :

« Comme cela fut souligné à maintes reprises dans différentes instances des Nations Unies et lors de conférences du mouvement non aligné et de l'OUA, notre lutte a toujours pour but de favoriser l'amitié et la coopération fondées sur la justice, l'égalité et la paix entre les gouvernements et les peuples, sur la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres, sur le respect de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de tous les pays, et sur le règlement pacifique des différends entre les nations... »

128. L'Éthiopie socialiste est nettement et inébranlablement attachée à cette politique. Comme je l'ai souligné au début de ma déclaration, cette politique de paix et de coopération est sans cesse traduite en actes pratiques dans les relations que l'Éthiopie entretient avec ses voisins — le Kenya, Djibouti et le Soudan.

129. Ce serait utopique de notre part d'espérer que la clique actuellement au pouvoir à Mogadishu entende raison et se joigne à ce réseau de coopération qui se déploie si favorablement entre tous les autres États de la corne de l'Afrique. Cependant, nous sommes heureux de savoir que le peuple de Somalie, dont le désir sincère de vivre en paix et de coopérer activement avec ses frères et ses sœurs des pays voisins a été, tout à fait provisoirement, déformé par la clique dérangée de Merihan, conti-

nuera de lutter pour le triomphe des aspirations nobles d'harmonie et de prospérité.

130. Ceux qui pourraient interpréter notre attachement à la paix et à la coopération comme un asservissement docile aux provocations persistantes feraient bien d'écouter cet avertissement clair et solennel : l'Éthiopie a fait preuve, jusqu'à maintenant, de la plus grande patience et de la plus grande modération, mais il ne faut pas croire que notre patience et notre modération sont inépuisables. La préservation de son indépendance, de sa souveraineté, de son unité nationale, de son intégrité territoriale et de sa révolution étant une des conditions *sine qua non* de sa survie nationale, l'Éthiopie n'hésitera pas à prendre toutes les mesures qui s'imposeront pour assurer cette préservation.

131. M. PATTERSON (Jamaïque) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais commencer par adresser, au nom de ma délégation, nos très chaleureuses félicitations à M. von Wechmar à l'occasion de son élection à la présidence de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale. Cet honneur est tout à fait mérité, tant par lui que par son grand pays. C'est un hommage à ses qualités de diplomate et de dirigeant, ainsi qu'au rôle que joue la République fédérale d'Allemagne dans l'arène internationale.

132. Nous voudrions également rendre un chaleureux hommage à son prédécesseur, M. Salim A. Salim, de la République-Unie de Tanzanie, ami proche et estimé de la Jamaïque, qui a si efficacement guidé les affaires de l'Assemblée générale pendant la dernière session ordinaire, de même que pendant deux sessions extraordinaires d'urgence ainsi que lors de la récente session extraordinaire. Nous sommes fiers de lui et nous lui devons beaucoup, surtout pour la manière dont il a contribué à améliorer les procédures de travail de l'Assemblée générale. Sa patience, son talent et sa compréhension ont été remarqués et appréciés de nous tous.

133. Mon gouvernement exprime sa reconnaissance au Secrétaire général, M. Walheim, pour une nouvelle année de services dévoués et compétents rendus à la cause de la paix internationale en ces temps difficiles.

134. La Jamaïque ressent un vif plaisir à souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à un autre pays frère des Antilles récemment devenu indépendant, Saint-Vincent-et-Grenadines. L'évolution continue du processus de décolonisation dans la région des Antilles est, pour nous, une source de plaisir et de satisfaction intenses.

135. Les événements qui se sont produits depuis la dernière fois que nous nous sommes réunis ici nous obligent à réfléchir plus encore à la situation mondiale actuelle. Il n'y a guère de satisfaction à relever que la première année de cette nouvelle décennie ne s'est distinguée de la dernière année de la décennie précédente que parce que le système international s'est enfoncé encore davantage dans la crise, les idéaux et l'action créatrice se faisant encore plus remarquer par leur absence.

136. Mais même cette évaluation, pour exacte qu'elle soit, ne reflète pas pleinement la gravité de la situation actuelle, car elle ne montre pas qu'il y a eu régression non seulement quantitative, mais aussi qualitative dans

le système international. C'est ainsi que se présente la situation aujourd'hui.

137. D'année en année, pendant la dernière décennie, nous avons entendu reprendre dans cette enceinte même le thème de la nécessité de compléter l'indépendance politique par l'indépendance économique, et la décolonisation politique par la libération économique.

138. Mais que voyons-nous ? Réunis, comme c'est le cas, dans l'ombre de la onzième session extraordinaire — et c'est à dessein que je dis « ombre » —, nous ne pouvons que dire, avec une inquiétude et un regret profonds, que les choses n'ont guère changé. L'établissement de relations économiques nouvelles et plus équitables entre Etats semble appelé à rester pendant fort longtemps une tâche remise à plus tard par une communauté internationale insensible à ce qu'exigerait son intérêt bien compris. En même temps, d'autres éléments profondément inquiétants apparaissent dans le système international, montrant que les avantages politiques fondamentaux acquis par les pays en développement dans l'ère du postcolonialisme sont maintenant également en butte à des attaques.

139. La Jamaïque est convaincue qu'il n'y a ni accident ni simple coïncidence au fait que le climat politique international se détériore de la manière la plus grave précisément au moment où la situation économique internationale est des plus mauvaises et où la nécessité de restructurer le système économique international est des plus impérieuses.

140. Les effets de cette grave situation se font maintenant sentir avec une force croissante et ont des conséquences néfastes dans l'ensemble du système international.

141. Les pays des Antilles attachent le plus grand prix à leur indépendance politique. Il en est ainsi non seulement parce que nous reconnaissons dans l'indépendance politique un droit fondamental, mais aussi en raison de ce que notre expérience nous a rudement appris. Le joug du colonialisme a pesé lourdement et pendant longtemps sur les épaules de nos peuples, et ses vestiges sont toujours là.

142. Aujourd'hui, notre région se trouve à un point critique de son histoire politique et économique. Notre tâche primordiale est la reconstruction économique de la société postcoloniale. Mais, alors que notre peuple s'efforce d'orienter ses énergies et ses connaissances dans cette direction, nous constatons que cette tâche difficile doit être abordée dans le contexte de relations et d'institutions économiques internationales périmées et, de plus en plus, sous l'ombre pesante de faits politiques et militaires qui menacent notre souveraineté, notre liberté d'action et de choix, et qui visent à assurer la dépendance politique sous des formes nouvelles.

143. Ceux qui cherchent à exercer une influence définitive sur les événements de la région et à en être l'arbitre final doivent reconnaître qu'en définitive cette responsabilité ne peut appartenir qu'aux peuples des Antilles eux-mêmes. Les Antilles doivent devenir une zone de paix et de tranquillité. C'est pourquoi la Jamaïque demande une fois de plus à tous les pays, et plus particulièrement aux superpuissances, de respecter et d'accepter la pluralité idéologique de la région des

Antilles. Actuellement, ce n'est pas le cas. En conséquence, la tâche des gouvernements et des peuples de la région consistant à édifier des sociétés plus justes et à effectuer une réforme sociale et économique dans l'intérêt de la majorité se trouve immensément compliquée.

144. Mon gouvernement est très encouragé par les efforts visant à favoriser la coopération économique parmi les pays d'Amérique latine. En juin dernier, le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago a établi un système pour les pays de la Communauté des Caraïbes [CARICOM], fondé sur leurs achats dans ce pays de pétrole et de produits pétroliers, d'engrais et d'asphalte. Récemment, les principaux exportateurs de pétrole de notre région, le Venezuela et le Mexique, ont également mis sur pied un programme visant à aider certains pays importateurs de pétrole en Amérique centrale et dans les Antilles. Mon gouvernement est extrêmement sensible à ces actes des Gouvernements de la Trinité-et-Tobago, du Venezuela et du Mexique et les recommande aux autres régions et institutions en tant que mesures à suivre.

145. L'appel à l'instauration du nouvel ordre économique international a reçu expression complète et officielle lors de la quatrième conférence historique des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Alger du 5 au 9 septembre 1973, et à la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui a eu lieu en mai 1974. A l'époque, la plupart des pays développés ont adopté une attitude soit d'indifférence soit d'hostilité à l'égard de nos propositions de changement. Ils n'ont fait aucun cas des pronostics que nous faisons quant aux dangers qui nous guetteraient tous si les pays développés ne prenaient pas au sérieux l'appel impérieux au changement dans l'ordre économique mondial.

146. Un élément remarquable de l'heure est la convergence croissante des perceptions exprimées tant par le monde développé que par le monde en développement lorsqu'il s'agit de la situation économique mondiale. Nous reconnaissons tous que les perspectives concernant notre avenir collectif sont bien sombres. Mais encore que nous ayons tendance à employer les uns et les autres le même vocabulaire, les actes des pays développés contredisent leur langage et témoignent de leur persistance à résister au changement de structure du système économique mondial.

147. Aujourd'hui, nous devons tous accepter cette simple réalité que la survie est devenue véritablement une nécessité collective. Elle nous préoccupe tous. Les circonstances et les problèmes économiques du Nord ne peuvent être isolés de ceux du Sud. Et pourtant, certains pays développés semblent croire que le monde en développement peut être flatté par leur disposition à engager avec nous un dialogue sur la coopération pour la survie mondiale, tandis que les affaires économiques internationales continuent d'être structurées et gérées comme si elles constituaient la chasse gardée du monde riche. Si nous avons des doutes à ce sujet, la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui s'est récemment achevée, nous a mis face à cette pénible réalité.

148. A la présente session de l'Assemblée générale, il ne suffit pas de faire simplement le point du dialogue Nord-Sud. Ce qu'il faut, c'est nous engager à agir pour nous sortir de l'impasse actuelle. Avant tout, nous

devons prendre les mesures voulues pour prendre en main le processus du changement nécessaire si nous voulons instaurer la paix, l'équité et la stabilité dans l'ordre international. Nous, qui appartenons au monde en développement, invitons ici même les pays industrialisés à aller de l'avant avec nous.

149. La Jamaïque demeure convaincue que l'attitude et les principes sur lesquels le Groupe des Soixante-Dix-Sept a insisté à la session extraordinaire sont le fondement même des besoins de la communauté mondiale et ne doivent pas prêter à compromis. Les rapports entre l'argent et les finances, le commerce des produits de base, l'énergie, les matières premières et l'alimentation déterminent la condition économique du monde.

150. Nous devrions donc, en tant que gouvernements souverains agissant dans le cadre d'un organe universel, faire en sorte que, dans le cadre des négociations globales, nous assumions notre responsabilité de venir à bout de ces problèmes — problèmes à l'égard desquels les institutions spécialisées et les divers organismes n'ont ni le statut universel ni l'optique globale qui leur permettraient de formuler un programme cohérent de politiques et de mesures telles que l'exige notre époque. Ce processus, même s'il respecte les fonctions et la compétence de diverses institutions et instances internationales, doit venir à bout de la séparation et de l'isolement de questions telles que l'argent et les finances.

151. Ces questions, avec l'énergie, représentent la pièce centrale des préoccupations internationales actuelles. En fait, elles constituent l'artère vitale de l'activité économique nationale et internationale et doivent être mises au cœur même des négociations globales.

152. Nous sommes extrêmement sensibles aux susceptibilités liées aux questions d'argent et de finances. Le plus frappant est la mesure dans laquelle les intérêts et les institutions concernées font l'objet de forces puissantes et protectrices, et la mesure dans laquelle celles-ci ont été isolées du vaste dialogue mondial et de la perception naissante du développement et des relations économiques internationales.

153. Mon gouvernement ne croit pas que la communauté internationale puisse traiter comme quelque chose de sacré un système monétaire international et ses institutions qui adhèrent à des diagnostics et à des ordonnances qui étaient valables au moment et dans les circonstances de leur origine, il y a plus de trois décennies. La vérité est qu'il est nécessaire de démystifier ces questions.

154. Le système monétaire international doit de toute urgence être aligné sur les réalités complexes des préoccupations économiques internationales d'aujourd'hui et sur les besoins et les conditions nettement évidents des pays en développement. L'appel à ces changements devient chaque jour plus pressant, et il est loin de venir des seuls pays en développement. Cela a été démontré à la Conférence Sud-Nord sur le système monétaire international et le nouvel ordre international, tenue à Arusha du 30 juin au 3 juillet dernier.

155. Lorsque nous parlons de questions telles que le processus d'ajustement et les conditions qui s'attachent aux tirages du FMI, nous n'avons pas seulement affaire à de larges facteurs nationaux et internationaux. Les

pratiques et politiques applicables à ces domaines ont un effet immédiat et direct sur la vie et les espérances de tous les êtres humains. Un certain nombre d'institutions internationales et bien d'autres voix, surtout dans les pays industrialisés, nous engagent à songer aux intérêts de ceux qui sont les moins avantagés dans nos pays. Cependant, les politiques et les pratiques touchant le processus d'ajustement et le conditionnement exigent les plus grands sacrifices précisément des mêmes secteurs de nos populations.

156. La Jamaïque pense que des réformes seraient de l'intérêt de tous les pays et affecteraient l'un des principaux problèmes qui influent actuellement sur le système économique international.

157. L'énergie est peut-être le facteur matériel le plus important pour les secteurs de production et de services de l'économie mondiale. Deux faits fondamentaux sont évidents à cet égard.

158. Tout d'abord, les hydrocarbures constituent la principale source d'énergie utilisable dans le monde d'aujourd'hui et, ensuite, les réserves de cette source d'énergie non renouvelable seront épuisées dans un avenir prévisible. L'accent relatif que l'on met sur l'un ou l'autre de ces éléments varie peut-être d'un pays à l'autre mais, à la longue, tous deux nous affectent les uns et les autres fortement.

159. La communauté mondiale a donc l'obligation d'utiliser les ressources financières et techniques voulues pour prospecter les sources potentielles d'énergie nouvelles et renouvelables. Nous devons faire en sorte que, lors de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, prévue pour 1981, des mesures concrètes soient prises à cet égard.

160. L'autre cause importante de soucis en matière d'énergie porte sur la disponibilité des fournitures aux pays en développement importateurs de pétrole. L'inflation de l'économie mondiale maintient la pression que subit le prix du pétrole et réduit la capacité de ces pays à parvenir à la croissance économique et au développement. Par exemple, il a été prouvé qu'une augmentation de 4,5 % du produit national brut d'un pays du monde industrialisé exige une augmentation proportionnelle de la demande d'énergie. Mais, dans le cas des pays en développement, l'augmentation dont s'assortit la demande d'énergie, avec le même pourcentage de croissance du produit national brut, est plus proche de 6 %.

161. Il est donc évident qu'à tous égards les pays en développement importateurs de pétrole ont besoin d'une assistance particulière pour parvenir à satisfaire leurs besoins en énergie, comme l'exigent les objectifs de leur croissance et de leur développement.

162. Ma délégation note avec plaisir les efforts entrepris au sein de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole pour transformer le Fonds spécial en une banque d'aide aux pays en développement. Nous relevons également les initiatives prises par la Banque mondiale pour renforcer ses services destinés à aider les pays en développement en explorant et en élargissant leurs propres ressources énergétiques.

163. Mais nous devons réellement faire face à la question de savoir si ces efforts en eux-mêmes, pour louables qu'ils soient, s'attaquent vraiment aux problèmes fon-

damentaux de l'énergie et du développement. La réponse est claire et les perspectives ne sont pas rassurantes. Nous nous heurtons assurément à une contradiction classique de notre temps, si nous considérons que plus de 500 milliards de dollars des ressources du monde sont consacrés tous les ans à la fabrication d'armes, alors que les banques centrales des pays en développement importateurs de pétrole luttent pour surmonter les perturbations économiques causées par l'augmentation des déficits de leur balance des paiements, qui atteint 50 milliards de dollars. Pendant que cette situation persiste, nos pays sont contraints de réduire leurs importations d'aliments, d'engrais, de médicaments et de matières premières essentielles, en les ramenant bien au-dessous du niveau minimal nécessaire.

164. La onzième session extraordinaire était destinée à lancer des négociations globales l'an prochain et à approuver la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement. Nous sommes arrivés au consensus quant à la Stratégie. Mais le texte élaboré porte les traces cruelles de la résistance de nombreux pays industrialisés à un effort global réellement efficace. Nous ne sommes par arrivés à convaincre les pays industrialisés de se joindre à ce qui aurait pu être un consensus sur un texte concernant le mécanisme des négociations globales, texte qui, pour certains pays en développement, dont la Jamaïque, semblait insuffisant dans la manière dont il exprimait le rôle vital de la conférence centrale. La session actuelle de l'Assemblée générale doit trouver le moyen de venir à bout de ces obstacles et commencer à s'attaquer véritablement aux problèmes sociaux et économiques auxquels nous faisons tous face.

165. Au début de l'année, la communauté internationale a fait un pas vers la solution du problème des fluctuations des prix et vers la prise en compte des questions du développement en matière de commerce mondial des produits de base. Mon gouvernement se félicite de l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base³ quelles que soient ses insuffisances. Mais comme nous l'avons déjà dit, cette réalisation n'était rien d'autre que la base sur laquelle nous devons nous efforcer d'édifier des structures durables afin de venir à bout des questions que pose le commerce mondial des produits de base.

166. La prédiction des difficultés économiques graves que certains pays développés ont jugé commode de méconnaître il y a quelques années s'est aujourd'hui réalisée.

167. L'Assemblée générale doit maintenant se rendre pleinement compte du fait que les crises économiques et financières que connaît le monde et qui affectent surtout les pays en développement ne peuvent être corrigées que par une action énergique et immédiate. Certains se trouvent dès à présent face à ces problèmes. Les prévisions nous indiquent que le tour des autres viendra demain.

168. La Commission indépendante sur les questions économiques internationales — la Commission Brandt — a présenté au monde une analyse et un ensemble de

recommandations et de propositions⁴ destinées à atténuer la pauvreté et à favoriser la paix, l'équité et la stabilité internationales. Cela ne reflète pas entièrement l'appel au nouvel ordre économique international, mais confirme cependant la thèse fondamentale des pays en développement, à savoir que le changement s'impose de manière impérieuse et que le temps ne joue pas en notre faveur.

169. L'absence générale de progrès à l'égard des questions économiques internationales trouve son parallèle dans une aggravation sérieuse du climat politique.

170. Nous constatons avec une profonde inquiétude qu'un phénomène particulièrement regrettable s'est déroulé au cours de l'année écoulée, qui a fait augmenter la tension dans le système international. Les grandes puissances ont été gravement préoccupées par des questions de concurrence idéologique et de rivalité. Ce glissement s'est fait aux dépens des questions d'importance vitale pour la survie économique et le développement de la majorité des nations.

171. Les superpuissances et les grands blocs doivent maintenant mettre un frein à ce dangereux voyage dans le passé avant de se trouver embourbés si profondément que l'histoire se répétera dans la tragédie.

172. La course aux armements se poursuit sans relâche. L'impasse qui a marqué le mois dernier l'examen du Traité de non-prolifération⁵, les appels renouvelés pour des armes et des systèmes d'armes de plus en plus perfectionnés reflètent l'effondrement du bon sens et de la modération et l'esprit belliciste qui règne de nos jours.

173. La Jamaïque pense que la détente, qui semble de plus en plus en danger, doit être remise avec fermeté et solidité dans la bonne voie, afin de répondre aux intérêts bien compris de la communauté internationale. A cet égard, nous sommes heureux de la reprise imminente de discussions entre l'Union soviétique et les Etats-Unis sur le déploiement d'armes nucléaires tactiques en Europe et la reconduction des entretiens de Vienne sur la réduction mutuelle des forces armées et des armements et autres mesures connexes en Europe centrale. Avant tout, la prompte ratification du traité SALT II⁶ s'impose.

174. Les pays du tiers monde se préoccupent directement du désarmement de la situation internationale tendue qui existe à l'heure actuelle. Nos régions respectives continuent d'être le théâtre des rivalités et de la compétition idéologique des grandes puissances, qui prennent les formes les plus concrètes et les plus destructrices des éléments incendiaires des conflits et des différends régionaux.

³ *North-South: A program for survival*, rapport de la Commission indépendante sur les problèmes du développement international, sous la présidence de Willy Brandt, Cambridge, Massachusetts, The MIT Press, 1980.

⁵ Deuxième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, tenue à Genève du 11 août au 7 septembre 1980.

⁶ Traité entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant la limitation des armes stratégiques offensives, signé à Vienne le 18 juin 1979.

³ Document TD/IPC/CF/CONF/24.

175. A cet égard, la Jamaïque constate avec une vive préoccupation la réapparition de la thèse selon laquelle des régions et des zones entières du globe — en Afrique, en Asie et en Amérique latine — seraient considérées comme se prêtant légitimement à l'application de politiques dépassées de sphères d'influence par les grandes puissances qui essaient arbitrairement d'inscrire ces zones dans les confins de leurs intérêts, tels qu'elles les conçoivent.

176. On se rappellera qu'à une époque précédente des thèses et des politiques de cette nature ont précisément menacé l'indépendance, la souveraineté et la liberté d'action des Etats petits et moins puissants, et que le mouvement des non-alignés a été fondé pour faire contrepoids dans le système international. Deux décennies plus tard, malgré la croissance et le dynamisme de ce grand mouvement et malgré le rôle historique qu'il joue à l'avant-garde de la démocratisation des relations internationales, il semblerait que les politiques et les pratiques hostiles aux principes et à l'esprit du non-alignement ont pris de nouveau de l'ascendant.

177. Nous demeurons convaincus que la politique du non-alignement constitue le meilleur espoir de conserver l'indépendance des pays en développement et de préserver la paix et la communauté internationale. La Jamaïque reste indéfectiblement attachée à l'engagement qu'elle a pris à l'égard du mouvement des non-alignés et de sa politique.

178. Ici et ailleurs, nous avons exprimé nos vœux sur les événements survenus récemment en Asie du Sud-Ouest. Nous continuons à souhaiter un prompt retour à la normale, dans l'intérêt de la stabilité de la région et dans l'intérêt plus large de la paix internationale.

179. En Asie du Sud-Est, des efforts collectifs de la part des Etats de la région s'imposent pour réduire les tensions et les conflits et pour établir une zone de paix.

180. Les divergences entre l'Iran et l'Iraq, deux Etats non alignés, ont, hélas, éclaté en un conflit ouvert. Les combats qui ont lieu entre ces deux pays islamiques voisins s'accompagnent de grandes souffrances humaines et ont des répercussions mondiales. La Jamaïque saisit cette occasion pour demander aux deux Etats de mettre fin à leurs hostilités et de résoudre pacifiquement leur différend, selon la Charte des Nations Unies et les principes du mouvement des non-alignés.

181. Au Moyen-Orient, la crise s'est aggravée. L'année écoulée a été marquée par des événements qui ont soulevé d'autres obstacles sur la voie de la paix. Israël a pris des mesures pour annexer la partie orientale de Jérusalem et a continué de créer illégalement des colonies de peuplement; Israël a aussi continué d'attaquer le Liban, autant d'actes qui violent les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

182. En même temps, le déni des droits inaliénables du peuple palestinien reste une douloureuse réalité. Il est avéré que c'est la tragédie du peuple palestinien qui est au cœur du conflit. Il ne saurait y avoir de paix efficace ou permanente qui ne permette au peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination, à l'indépendance et à la souveraineté et qui ne garantisse la sécurité de tous les Etats de la région.

183. A la présente session, nous célébrons le vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, de portée historique. Les réalisations positives des Nations Unies dans le domaine de la décolonisation au cours de ces 20 années se passent de commentaires.

184. Le droit du peuple de Belize à l'autodétermination, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale a été réaffirmé bien des fois par les Nations Unies. La Puissance administrante reconnaît ce droit. Le peuple de Belize est prêt à l'exercer et désireux de le faire. La Jamaïque appuie la proposition qui sera présentée à la présente session de l'Assemblée générale et qui nous permettra d'agir pour que le peuple de Belize puisse sans plus de retard exercer son droit à l'indépendance et jouir de ce droit avec confiance et avec l'appui de la communauté mondiale. Le Guatemala ne devrait plus pouvoir user de son veto de fait pour prolonger ainsi le statut colonial d'un Etat voisin.

185. C'est pour nous une grande joie que de voir le Zimbabwe enfin libéré et admis à l'Organisation. Les longues et dures années de souffrances et de sacrifices, au nom de la justice et de la liberté, n'ont pas été vaines. Le triomphe de la cause de ce pays semble bien augurer pour la lutte que mène le peuple de la Namibie contre l'occupation illégale et l'oppression exercées dans ce pays par l'Afrique du Sud raciste. Cependant, les chances de succès pour parvenir à un règlement négocié reculent. Les attermoissements constants et le refus de coopérer de la part de l'Afrique du Sud doivent être traités fermement au moyen de l'application des sanctions prévues au Chapitre VII de la Charte.

186. Le refus constant de membres influents de la communauté internationale d'appuyer l'application de sanctions à l'encontre du régime de la minorité raciste de Pretoria fait apparaître plus clairement encore l'hypocrisie dont est empreinte leur position à ce sujet. Les violations flagrantes des normes internationales et du comportement international sont passibles de sanctions. Certains membres de la communauté internationale ne semblent le reconnaître que lorsque leurs intérêts immédiats sont directement menacés.

187. L'Afrique du Sud est le pays qui a le plus constamment défié les décisions de l'Organisation des Nations Unies et de la Cour internationale de Justice. Nous relevons avec amertume que certains Etats ne sont que trop disposés à éviter l'application de sanctions dans ce cas, malgré les abus les plus flagrants et les plus persistants.

188. La résistance générale opposée par le peuple d'Afrique du Sud au système odieux d'*apartheid* a pris des dimensions nouvelles. La nature brutale et sauvage des répressions exercées par la police contre ceux qui ont protesté au début de l'année montre bien que les autorités sont de plus en plus aux abois. Le fait que le régime d'*apartheid* continue d'être soutenu et renforcé par ses contacts avec l'extérieur constitue un outrage aux hommes dotés de sens moral. Plus grave encore est la crainte née des événements survenus à la fin de l'année dernière qui auraient fait de l'Afrique du Sud une puissance nucléaire. Ceux qui n'ont jamais fait cas des nombreux avertissements et des appels qui leur ont été lancés pour qu'il soit mis fin à la collaboration nucléaire doi-

vent essayer une condamnation rigoureuse pour avoir mis l'arme nucléaire entre les mains d'un régime criminel.

189. Malgré une situation sombre dans l'ensemble, certains faits encourageants sont à noter. La Jamaïque se félicite de la reprise du dialogue entre les deux communautés de Chypre. Nous encourageons les parties à entamer les négociations dans un esprit constructif, à oublier les griefs et les antagonismes du passé et à œuvrer de concert pour édifier une existence unie et harmonieuse pour tous les Chypriotes.

190. A la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme, tenue à Copenhague du 14 au 30 juillet dernier, nous avons examiné et évalué, à mi-parcours, les progrès accomplis dans l'exécution des recommandations de la Conférence mondiale internationale pour la femme, qui s'est tenue à Mexico du 19 juin au 2 juillet 1975. Dans ce domaine, beaucoup a été fait durant la première moitié de la décennie. Sur le front international a été conclue la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes [*résolution 34/180, annexe*], dont la Jamaïque est signataire. Le Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme fonctionne depuis 1977, au bénéfice des femmes et des enfants de nombre de pays.

191. Au niveau national, à la Jamaïque, nous avons appliqué ou sommes en train d'appliquer la plupart des mandats adoptés à la Conférence grâce au Plan d'action mondial¹. Nous l'avons fait au moyen de dispositions législatives, de programmes éducatifs et sociaux, ainsi que par l'établissement d'un mécanisme national dont le rôle est de s'occuper des questions qui préoccupent expressément les femmes et les enfants.

192. Le Programme d'action adopté à Copenhague², qui met l'accent sur l'égalité, le développement et la paix, ainsi que sur des questions telles que l'emploi, l'éducation et la santé, est important pour la recherche continue de la pleine reconnaissance des droits de la femme.

193. Les progrès réalisés lors de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer à la reprise de la neuvième session, à Genève, constituent un événement de la plus haute importance. La réunion de Genève a donné lieu à un ensemble d'accommodements sur toutes les questions qui ne sont pas encore réglées touchant l'exploration et l'exploitation de la zone du patrimoine commun. Cet ensemble représente un compromis de toutes les parties. Il offre la possibilité de la prochaine adoption d'une convention universelle sur le droit de la mer et laisse espérer que la dixième session de la Conférence sera la dernière. La Jamaïque espère que rien ne viendra freiner cet élan.

194. Nous disons une fois de plus que nous sommes prêts à accueillir l'autorité internationale concernant le fond des mers.

195. Dans tous nos efforts, nous ne devons pas manquer de tenir compte de l'aspect interpersonnel des affaires humaines qui, en dernière analyse, est le plus important. La manière dont les communautés et les nations se considèrent les unes les autres diffère souvent beaucoup de la manière dont les êtres humains réagissent les uns vis-à-vis des autres lorsqu'ils se rencontrent.

196. Il y a peu de domaines de l'activité humaine plus riches en possibilités que le voyage et le tourisme, qui constituent une industrie internationale à la croissance rapide. Aucune évolution n'est plus frappante que celle de la technique et de ses applications dans le domaine des communications.

197. Pendant que nous cherchons, ici et ailleurs, les moyens d'établir la paix et l'équité dans les relations entre les Etats et les régions, nous devons également rechercher les moyens d'encourager les contacts entre les peuples. Nous devons le faire sur la base du respect des différentes cultures, de manière à faciliter la disparition des notions de supériorité, de suspicion et de haine qui continuent d'exercer une influence injustifiée et très répandue sur les relations entre pays.

198. Ma délégation demande au système des Nations Unies d'accorder une plus grande attention au tourisme comme moyen de donner une impulsion aux activités économiques mondiales et d'y reconnaître l'un des moyens de favoriser l'entente entre les hommes.

199. C'est une vérité première connue depuis longtemps des historiens que les conceptions chronologiques telles que les décennies ne sont, à bien des égards, pas autre chose que des artifices dont l'histoire et les événements font souvent peu de cas. Cela a été amplement démontré pendant l'année écoulée. Les problèmes du passé ont persisté, se sont aggravés dans bien des cas, et semblent se prêter moins encore à des solutions rapides.

200. Nous nous sommes réunis successivement dans maintes instances pour traiter des grands problèmes politiques et économiques de notre temps et les flots de rhétorique n'ont apporté qu'un mince filet d'action. Une avalanche verbale a donné lieu à une montagne d'inaction. Le succès continue d'échapper à nos efforts.

201. Mais nous devons persévérer. Nous ne devons pas nous laisser vaincre. Nous devons fermement défendre la paix. Nous devons nous opposer non moins fermement à l'exploitation des nations par d'autres nations et des hommes par d'autres hommes. Nos réalisations, même si elles sont insuffisantes, doivent nous permettre de reconnaître ce qui est possible.

202. Nous avons envers l'histoire et les générations à venir l'obligation de redoubler maintenant d'efforts pour effectuer maintenant des changements économiques et politiques substantiels, alors même que les obstacles se multiplient.

203. L'Organisation des Nations Unies constitue la clef de voûte de tous nos espoirs. C'est ici que nous devons bâtir pour l'avenir.

204. M. NOGUÉS (Paraguay) [*interprétation de l'espagnol*] : Au nom de la délégation du Paraguay, je me réjouis de saluer l'admission dans la communauté des nations de deux nouveaux Etats Membres : Saint-Vincent-et-Grenadines et le Zimbabwe.

¹ Rapport de la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.IV.1), chap. II, sect. A.

² Rapport de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.80.IV.3 et rectificatif), chap. I, sect. A.

205. La longue liste des points inscrits à l'ordre du jour de la session actuelle de l'Assemblée générale suscite un intérêt certain pour mon pays — par exemple le Fonds spécial des Nations Unies pour les pays en développement sans littoral; la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer; le projet de convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires, l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans d'autres continents, ainsi que des questions connexes; le développement et la coopération économique internationale, avec toutes leurs conséquences; le projet d'articles sur les clauses de la nation la plus favorisée, etc. La délégation du Paraguay fera part de son point de vue sur toutes ces questions, dans l'instance appropriée, sans que cela signifie qu'elle n'ait pas examiné les autres points de l'ordre du jour ou qu'elle ne s'y intéresse pas.

206. Cette précision apportée, bien que je souhaite me conformer à l'usage qui veut que les interventions lors du débat général soient brèves, je souhaite cependant évoquer la contribution positive de mon pays depuis que le Paraguay signait, il y a longtemps, avec 49 autres pays, la Charte de San Francisco. Nous avons depuis lors assisté à la croissance de cette organisation et nous ne nous sommes jamais écartés des idéaux qui lui ont donné vie.

207. Nous sommes un peuple pacifique car nous avons su, au cours de deux guerres internationales, défendre avec honneur et courage notre sol et nos droits.

208. Nous ne sommes pas un pays improvisé. Notre personnalité internationale remonte à des origines antiques dans l'histoire de l'Amérique et le nom de ma patrie est symbole et synonyme de fermeté, de décision et de clarté diaphane dans ses relations avec les autres nations. Nous avons un sens aigu de l'amitié et de la coopération. Nous avons également un instinct inflexible et viscéral d'indépendance et de fierté.

209. Ces qualités propres au peuple paraguayen ont fait que le gouvernement du président Stroessner a pu imprimer à mon pays un élan sans précédent et sans égal de progrès croissant et de prospérité, dans un climat de paix et de garantie des valeurs essentielles de la personne humaine. Le Paraguay, régi par une constitution moderne adoptée démocratiquement en 1967, se développe grâce au libre jeu des partis politiques et offre actuellement l'image d'un Etat dont le taux de croissance annuelle atteint 10,5 % — c'est le taux le plus haut du continent et peut-être du monde —, dont la dette publique extérieure est assainie, dont le taux de change par rapport au dollar se maintient depuis 1960, dont le budget public est satisfaisant et dont l'indice de chômage est pratiquement nul. Quatre-vingts pour cent de la population savent lire et écrire, et l'éducation et la santé publique ont pu obtenir une attention prioritaire de la part du gouvernement; des pourcentages budgétaires importants ont été alloués à ces secteurs. Les grands travaux d'Itaipú et de Yacyretá, partagés avec le Brésil et l'Argentine respectivement, pourront situer le Paraguay à la tête des pays producteurs d'énergie hydroélectrique.

210. Je suis heureux de pouvoir faire part à l'Assemblée générale de ces brèves réflexions sur la situation générale actuelle du Paraguay. Il est en effet fondamen-

tal que nous sachions tous qui nous sommes, en toute connaissance de cause; surtout nous qui ne manions pas les secrets de la propagande mercenaire et qui ne disposons ni du pouvoir économique ni du pouvoir politique nécessaires pour la contrecarrer. Nous sommes ici en une instance universelle qui doit être inspirée non seulement par un désir légitime de paix, mais également par une avidité honnête de vérité. Nous sommes un pays sérieux et respectable qui se tient pour acquis à juste titre au monde civilisé.

211. Il y a à peine deux semaines, la ville d'Asunción, capitale de mon pays, fut le théâtre d'un acte de vandalisme et de terrorisme au cours duquel le général Anastasio Somoza Debayle, ex-président de la République du Nicaragua, a été assassiné brutalement.

212. Cet attentat, étranger à la coexistence pacifique qui caractérise la vie institutionnelle du Paraguay depuis plus d'un quart de siècle, a suscité une réaction énergique de refus face à ce crime perfide, quel que soit son auteur moral ou matériel et quels que soient les mobiles qui ont inspiré l'auteur.

213. Cette infâme agression a revêtu un aspect nouveau, typique du terrorisme : on a placé la population civile au bord d'une catastrophe dont les conséquences étaient incalculables, car l'attaque sauvage a eu lieu sans risque pour l'auteur, en plein jour et en pleine ville.

214. Déjà en 1947, le communisme international, allié aux adversaires de notre régime qui sont devenus des instruments dociles, avait voulu implanter dans mon pays un régime marxiste, déchaînant un conflit armé qui dura près de six mois et qui a pu être dompté grâce à la volonté de l'Association nationale républicaine, du Partido Colorado qui a serré les rangs avec l'armée loyale et non contaminée. En 1959 et en 1960, des bandits armés introduits de façon clandestine à partir des frontières ont voulu de nouveau imposer au Paraguay, et ce par la force des armes, des consignes marxistes dans des batailles rangées caractérisées par la férocité sanguinaire des assaillants. Ce but ne put être atteint, car non seulement il ne trouva pas d'écho dans la population rurale de mon pays, mais encore, ce qui est plus important, les mécréants furent battus et sévèrement châtiés par cette même population paysanne qui s'était vue lésée dans sa vie et dans ses biens. Ce n'est donc pas la première fois que mon pays est victime d'une agression.

215. A cette occasion, la population entière, de diverses façons, a condamné le crime perpétré à Asunción et les deux chambres du Congrès national, expression authentique de la volonté populaire, ont adopté à l'unanimité des résolutions législatives pertinentes. La Chambre des députés a dit « qu'elle était résolue à ne pas transiger ou faillir en sa lutte pour la préservation des principes immuables de la civilisation occidentale et chrétienne ». Le Sénat, pour sa part, après avoir mentionné le statut de réfugié de la principale victime, a estimé que

« d'après les preuves matérielles et les données recueillies jusqu'à maintenant, il y a des circonstances et des éléments de conviction suffisants pour conclure que l'assassinat a été fomenté et décidé à l'étranger, qu'il a été exécuté par des étrangers, avec des armes amenées clandestinement à cette fin et que ces mobiles, totalement étrangers au pays, étaient en

- désaccord avec ses coutumes, son respect des droits de l'homme et son sentiment de démocratie dans les luttes politiques. Partant, indépendamment de la lutte qui aurait pu pousser à ce crime, cet acte criminel constitue une agression barbare du terrorisme international au Paraguay. Il a troublé la tranquillité publique par un événement sanguinaire sans précédent et souillé son image, bien qu'il soit évident qu'il n'a été utilisé que pour donner libre cours à des rancœurs politiques et à la vengeance d'autres pays. »
216. Comme complément d'information, je dois faire savoir que le Gouvernement du Paraguay a décidé de suspendre ses relations officielles avec le Conseil de gouvernement de reconstruction nationale du Nicaragua.
217. Cette décision a été prise en raison de nombreux indices qui coïncident pour montrer que le mouvement sandiniste du Nicaragua a participé à l'attentat perpétré sur le territoire paraguayen contre la personne de l'ancien président nicaraguayen.
218. Viennent s'ajouter à cette participation la témérité et l'évidente mauvaise foi des déclarations formulées par un membre dudit Conseil de gouvernement, Rafael Córdova Rivas qui, dans un reportage du 17 septembre 1980, proférait de graves insultes et de graves menaces contre le premier magistrat de la République du Paraguay, ce qui constitue une offense au peuple paraguayen, qui a élu ce dernier chef d'Etat à une majorité écrasante, au cours d'un scrutin libre.
219. Dans son article 3, la Déclaration universelle des droits de l'homme [résolution 217 A (III)] stipule que : « Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne. » Et, dans son article 14, elle stipule que : « Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays. » Elle ajoute, dans ses articles 10 et 11, que seule une action juridique pourra l'empêcher de jouir de ce droit. Dans son article 30, elle précise qu'aucun Etat ou groupe de personnes n'ont le droit « de se livrer à une activité ou d'accomplir un acte visant à la destruction des droits et libertés qui y sont énoncés ».
220. Par conséquent, c'est avec une colère justifiée qu'au nom de mon pays et au nom des droits de l'homme j'éleve devant cette assemblée la protestation la plus énergique et je réfute ledit acte de terrorisme.
221. C'est à se demander si l'humanité représentée ici, en cette assemblée, n'a pas une sorte de vocation suicidaire. Un chef militaire des Etats-Unis, bien connu, le général Douglas MacArthur, a déclaré un jour que la cause ultime de tous les échecs, c'est d'arriver « trop tard ».
222. Que le temps qui passe ne soit pas à l'avantage de la barbarie et que Dieu insuffle un peu de raison et d'espérance dans nos consciences ! C'est ce que souhaite le Paraguay pour que la session actuelle de l'Assemblée générale, guidée par l'expérience diplomatique reconnue de son président, M. Rüdiger von Wechmar, soit un jalon sur la voie de la tâche difficile qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales.
223. Le PRÉSIDENT : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui ont demandé à parler dans l'exercice de leur droit de réponse. Puis-je à nouveau rappeler que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les interventions faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention. Les représentants doivent prendre la parole de leur place.
224. M. FARAH (Somalie) [interprétation de l'anglais] : Un triste proverbe somali dit que « quand les mensonges commencent tôt, il est difficile à la vérité de les rattraper ». Les déformations des faits auxquelles l'Assemblée a été exposée aujourd'hui montrent la sagesse de ce proverbe. Je me vois obligé, une fois de plus, de réfuter ces mensonges et de rétablir la vérité.
225. Dans un souci d'exactitude, je tiens donc à préciser, une fois de plus, qu'aucun accord, récent ou autre, n'a été consenti par mon gouvernement en vue d'autoriser l'implantation de bases militaires dans notre pays.
226. Mais les bases militaires qui existent actuellement dans l'Afrique du nord-est sont, soit dit en passant, placées sous le contrôle direct de l'Union soviétique, et je remarque qu'il en existe encore davantage de l'autre côté de la mer Rouge, dans le Yémen du Sud. C'est un fait indiscutable que le Gouvernement militaire éthiopien a accordé des bases militaires en Erythrée, dans les ports de Massaoua et d'Assab et dans les îles de Dahlak, au large de la même côte. De plus, la superpuissance qui les contrôle est autorisée à utiliser sans aucune restriction chacun des nombreux aéroports de l'Ethiopie, qu'ils soient militaires ou civils.
227. La Somalie rejette aussi totalement les allégations éthiopiennes répétées selon lesquelles la Somalie serait impliquée dans la lutte de libération menée par le Front de libération de la Somalie occidentale. Le but d'Addis-Abeba est de tromper l'opinion publique internationale en lui faisant croire que la lutte de libération est en réalité un conflit armé entre la Somalie et l'Ethiopie. On peut se demander quelle autre puissance ou Etat ce régime rend responsable pour les luttes de libération qui sont menées par les Ovomos, les Erythréens, les Tigréens et autres nationalités opprimées.
228. Pendant les 10 derniers mois, l'Ethiopie colonialiste a continuellement violé l'intégrité territoriale de la République démocratique somalie en perpétrant des attaques aériennes contre les villes et les villages somalis, n'épargnant pas même les camps de réfugiés et causant la perte de nombreuses vies humaines aussi bien que la destruction de propriétés.
229. Sans être arrêté par le fait que la communauté internationale et les Nations Unies reconnaissent que le plus sérieux problème de réfugiés au monde est celui de la Somalie et qu'il est causé par les politiques de répression et de génocide du régime éthiopien, le Ministre des affaires étrangères de ce pays a affirmé, sans vergogne, que son gouvernement niait l'existence des réfugiés. La politique de son gouvernement, qui vise à dépeupler l'Ogaden et à réinstaller sa population victime de la sécheresse d'autres régions, est bien connue de tous et il n'est pas nécessaire de la rappeler.
230. Le but caché de ce plan fasciste est de parvenir à un changement total de la composition ethnique et démographique du territoire et de réaliser une « solution finale » en transplantant d'autres nationalités à

leur place — et tout cela sous le prétexte de réinstaller des personnes dites déplacées.

231. Le Ministre des affaires étrangères de l'Éthiopie a admis l'existence d'un énorme problème de réfugiés dans le nord-est de l'Afrique — bien que de manière évasive. Il parle de ressortissants éthiopiens « qui seraient dans les pays voisins » et leur offre une « amnistie générale ». Pourquoi ? Qu'ont-ils fait ? Est-ce un crime que de fuir la terreur rouge et chercher l'autodétermination ? Le Ministre reconnaît — et le monde le sait très bien — que c'est un crime dans cet Etat empire. Le Ministre parle de quelque 2 millions de personnes déplacées, alors que ses représentants évaluaient cyniquement leur nombre à 5 millions lorsqu'ils espéraient recevoir une aide internationale, il y a moins d'un mois. Avant cela, le nombre des réfugiés était de 200 000. Nous n'en connaissons pas le nombre exact.

232. Le Ministre des affaires étrangères de l'Éthiopie a pris l'initiative, étrange et sans précédent, d'essayer d'utiliser les travaux inachevés préliminaires et confidentiels du Comité des bons offices institué par l'OUA pour œuvrer patiemment en vue du règlement juste et durable d'un des problèmes persistants de la corne de l'Afrique, pour parachever la propre propagande pernicieuse de l'Éthiopie et poursuivre son oppression obscure et continue et le déni des droits du peuple colonisé à l'autodétermination et à la liberté. C'est peut-être cet acte de chicanerie politique qui a amené le Président de l'OUA à déclarer en cette assemblée que les efforts du Comité n'ont pas été « couronnés de succès » et que « pour le moins, la tension s'est accrue récemment » [8^e séance].

233. Il reste à voir quel sera le point de vue qu'adopteront les dirigeants de l'OUA devant cette tentative flagrante d'utiliser les travaux internes de notre organisation continentale en tant qu'extension de la politique éthiopienne d'oppression et de déni des droits de l'homme. Parlons de la raison de l'échec des délibérations : en premier lieu, elles n'ont pas encore tenu compte — au moins au moment où l'Éthiopie les exposait à la lumière de sa propagande subversive — des droits légitimes du peuple de la Somalie occidentale. Après tout, ce sont ces droits, comme mon premier ministre l'a souligné le 29 septembre dernier [15^e séance], qui sont à l'origine du différend.

234. Le Ministre des affaires étrangères peut parler des relations entre son régime et certains des voisins de l'Éthiopie — les hôtes involontaires de centaines de milliers de citoyens déracinés — mais il va encore plus loin. Il prend sur lui de faire des commentaires sur qui devrait, ou ne devrait pas, appartenir au mouvement non aligné et même à la Ligue des Etats arabes, voire à l'Organisation des Nations Unies, et il discute sur les relations entre mon pays et ses autres voisins.

235. Disons clairement que mon gouvernement n'est pas conscient qu'il y ait des problèmes dans les relations amicales qu'il entretient avec nos frères et sœurs de Djibouti ou du Kenya. Notre rôle dans la décolonisation de Djibouti est trop connu pour que j'en parle à nouveau ici. Qu'il me suffise de dire que la République démocratique somalie a été la première à reconnaître l'indépendance de la République de Djibouti. Nous ne permet-

trons pas maintenant à l'Éthiopie de semer la discorde entre nous.

236. Mais que penser des propres relations de l'Éthiopie avec ses voisins, notamment avec l'Erythrée ? Les membres de l'Assemblée auront reconnu les menaces à peine voilées d'une escalade imminente de l'Éthiopie dans les activités agressives qu'elle mène quotidiennement contre mon pays. Il suffit de regarder l'Erythrée pour voir que le danger auquel nous sommes exposés est en fait très réel.

237. Une chose est certaine. L'agression préparée contre mon pays, dont on s'est vanté ouvertement ici aujourd'hui, sera implacablement repoussée. Nous considérons la menace d'agression contre mon pays, dont a parlé ouvertement le Ministre à la fin de sa déclaration, comme un fait extrêmement grave et nous espérons que l'Assemblée en prendra note. Je peux donner l'assurance que nous résisterons farouchement à cette menace lorsqu'elle se concrétisera et que l'Éthiopie et ses alliés nous trouveront face à eux, derrière eux, à leur droite et à leur gauche.

238. Une autre certitude demeure : tôt ou tard, la liberté dont nous jouissons, nous, Somalis, sera célébrée aussi par les nationalités opprimées dans l'Etat-prison éthiopien. L'agression et le colonialisme continu méritent une juste récompense ! C'est un fait inévitable de l'histoire.

239. M. CASTILLO-ARRIOLA (Guatemala) [*interprétation de l'espagnol*] : Au nom de la délégation guatémaltèque, je me vois, à mon grand regret, dans l'obligation d'exercer mon droit de réponse pour réfuter les fausses allégations du Ministre des affaires étrangères de la Jamaïque à propos du problème de Belize. Je le fais à mon grand regret parce que la Jamaïque est un pays qui fait partie de la communauté britannique et qu'elle doit bien connaître les données d'un problème que mon pays et la Grande-Bretagne ont, d'un commun accord, décidé de soumettre à la solution pacifique des controverses, conformément à la Charte des Nations Unies.

240. Il est vrai que nous célébrons à l'Organisation des Nations Unies le vingtième anniversaire de l'adoption de l'historique Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, contenue dans la résolution 1514 (XV), à la rédaction de laquelle mon pays a participé de manière positive. Il est également vrai que cette résolution contient les dispositions visant à préserver l'intégrité territoriale des Etats fondateurs et des Etats Membres de cette organisation.

241. Le droit à l'indépendance, à la libre détermination de Belize — nous l'avons dit à maintes reprises — n'est pas un cas commun. Les problèmes de décolonisation en cours sont presque résolus. Il est vrai que, dans le cas de Belize, la Puissance administrante a reconnu ce droit à ce peuple, mais elle a également reconnu qu'en ce qui concerne ce territoire il existe une revendication légitime du Guatemala, un différend territorial que les deux parties ont décidé de soumettre aux procédures pacifiques de négociations pour y apporter une solution avant cette indépendance.

242. S'il l'on affirme que Belize est prêt pour l'indépendance, le Guatemala, Etat Membre de cette organisation, est également prêt à défendre son intégrité terri-

toriale et son unité affectées par une controverse non encore résolue.

243. A ce propos, je voudrais informer l'Assemblée générale qu'il y a eu, cette année, trois séries de négociations entre le Royaume-Uni et le Guatemala, auxquelles ont participé des délégués de Belize; nous espérons aussi tenir prochainement une nouvelle série de négociations au niveau le plus élevé pour trouver une solution à ce problème qui, pour le moins que l'on puisse dire, est très compliqué.

244. C'est pourquoi je tiens à réfuter formellement — tout en exprimant mon étonnement — l'affirmation du représentant de la Jamaïque qui, au lieu de se rendre compte que nous vivons dans un monde agité, dans un monde qui frôle la guerre et qui est plein de dangers, attaque deux pays qui essaient de trouver, par la voie pacifique de la négociation, la solution à un problème qui est complexe et dangereux.

245. A ce propos, au nom de mon gouvernement et de mon pays, le Guatemala, je réfute l'allégation du Ministre de la Jamaïque lorsqu'il déclare à tort que le Guatemala exerce un veto de fait, alors qu'il exerce seulement le droit à défendre son unité nationale et son intégrité territoriale.

246. Nous pensons que c'est le seul orateur qui, au cours du débat général, se soit exprimé de cette façon à l'égard de Belize, et nous le regrettons. Nous croyons que des attitudes de ce genre, au lieu de contribuer à des solutions permettant de régler équitablement le problème et de tenir compte des intérêts les plus élevés du peuple de Belize et du peuple du Guatemala, ne font que paralyser des négociations auxquelles mon pays et mon gouvernement ont apporté tous leurs efforts pour arriver à une solution.

247. M. AL-HAMZAH (Yémen démocratique) [*interprétation de l'arabe*] : Ma délégation a demandé d'exercer son droit de réponse à la suite des fausses allégations avancées par le représentant d'Oman cet après-midi, au cours de sa déclaration. Il a avancé de telles allégations pour couvrir la réalité des faits qui se produisent en Oman et les dernières mesures prises par son régime, par le truchement de la signature d'accords avec les Etats-Unis d'Amérique, par lesquels l'Oman reconnaît le droit aux Etats-Unis d'établir des bases militaires sur son territoire. Nous ne sommes pas étonnés d'entendre de telles allégations de la bouche du représentant de ce régime, qui rencontre une opposition très forte de la part du peuple d'Oman, sous la direction du Front de libération de l'Oman, en vue d'éliminer les bases militaires des Etats-Unis et de réaliser une indépendance véritable et une souveraineté nationale sur le territoire et les ressources du peuple d'Oman.

248. Nous repoussons ces allégations qui n'ont aucun fondement. Le Yémen démocratique affirme qu'il tient absolument à ce que la sécurité et la stabilité règnent dans la région et que les moyens de coopération et de compréhension entre les peuples de la région soient renforcés; il se prononce aussi pour le respect mutuel et la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats.

249. Nous affirmons de nouveau, également, que le problème actuel d'Oman est une question intérieure qui intéresse et concerne exclusivement Oman, quels que

soient les efforts entrepris par Oman quant au règlement de ce problème. Ces allégations sont conformes au plan exécuté à l'heure actuelle par l'impérialisme mondial en vue de poursuivre le pillage des ressources de la région et d'imposer sa domination aux peuples de la région afin de pouvoir appliquer les accords de Camp David de 1978 et de protéger le régime raciste dans la Palestine occupée.

250. Les menaces graves qui pèsent actuellement sur notre région après l'établissement d'un certain nombre de bases militaires américaines, notamment en Oman et en Somalie, requièrent de la part de la communauté internationale, et également de la part de tous nos peuples et de toutes les forces éprises de paix, des efforts continus et inlassables en vue d'œuvrer pour que notre région connaisse une paix et une indépendance permanentes.

251. M. DINKA (Ethiopie) [*interprétation de l'anglais*] : Au début de sa déclaration, le représentant de la Somalie a cité un proverbe de son pays et a dit que, lorsque les mensonges commencent tôt, il est difficile à la vérité de les rattraper. Voilà qui est parfaitement vrai, et qui d'entre nous sait mieux que les Somalis comment concocter un nouveau mensonge pour servir leurs buts tout aussi illusoire ?

252. La délégation éthiopienne a pris la parole non pas pour se lancer dans des polémiques stériles ou pour donner, par sa réponse, une certaine dignité aux remarques perfides du représentant de la Somalie. Ce serait là accorder un respect non mérité aux contes de fées bien connus de la Somalie. Le Ministre des affaires étrangères de mon pays a fait connaître à l'Assemblée la position adoptée par l'Ethiopie en ce qui concerne les événements dangereux qui ont lieu dans notre région et leurs incidences sur la paix et la sécurité internationales. Nous éprouvons beaucoup de compassion pour le représentant de la Somalie, que la tâche de défendre l'indéfendable a conduit à la forme la plus pitoyable d'exhibitionnisme à bon marché et à un comportement d'une bassesse incroyable. Par conséquent, afin de ne pas prolonger l'agonie du représentant de la Somalie, la délégation éthiopienne, tout en rejetant catégoriquement toutes les accusations du représentant de la Somalie, souhaite écarter ces propos rebattus avec tout le mépris qu'ils méritent.

253. Avant de conclure ma brève intervention, je voudrais me référer à l'allégation du représentant de la Somalie relative à l'existence de bases militaires étrangères dans mon pays. Je voudrais assurer solennellement à l'Assemblée qu'il n'y a sur le sol éthiopien aucune base militaire étrangère, de quelque nature que ce soit. Mais ce qui est extraordinaire, c'est que le représentant de la Somalie a en même temps ajouté qu'il n'y a pas, entre son pays et une puissance étrangère, un accord qui permettrait à une puissance étrangère, quelle qu'elle soit, d'avoir des bases militaires sur le sol de la Somalie. Voilà qui est fort inquiétant, surtout pour le Gouvernement des Etats-Unis, qui vient de signer avec la Somalie un accord et dont le Comité des affectations budgétaires du Sénat a voté hier un crédit de 40 millions de dollars représentant le loyer des bases militaires en Somalie. Nous connaissons bien la perfidie de la Somalie, mais je pense qu'il y a là un clair avertissement pour les Etats-

Unis, qui pénètrent en terrain inconnu et devraient rester sur leurs gardes.

254. M. JIBRAN (Oman) [*interprétation de l'arabe*] : Les informations contenues dans la déclaration faite par ma délégation sont des informations exactes et connues de tous. Le représentant du Yémen démocratique n'a pu, dans sa déclaration, les réfuter. Ses paroles ne font que tenter de dissimuler la vérité, et elles sont destinées à

la consommation locale et à la propagande politique. Les contradictions sont apparentes entre ses prétentions en ce qui concerne la non-ingérence dans les affaires intérieures et ce qu'il a dit au début de sa déclaration à propos de l'exercice de son droit de réponse. Ma délégation ne veut pas s'abaisser à ce niveau et faire perdre du temps à l'Assemblée.

La séance est levée à 18 h 30.